

		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT-JURA SAINT- CLAUDE		<i>Délibération conforme, La Présidente, Isabelle HEURTIER</i> 
		Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire		
MEMBRES		Date et lieu de la séance		
En exercice	49	MERCREDI 09 AVRIL 2025		
Présents	36	Salle de Conférence Pôle de Services du Tomachon SAINT-CLAUDE		
Excusés	12			
Pouvoirs	10			
Absents	01			

PRESENTS : GRAHEK Stéphane, GROS Stéphane, HEURTIER Isabelle, DEMARCHI J-François, CORNOT Claire, PIERS Josette, VINCENT Bernard, FREZIER Roland, DURANDOT Nelly, VINCENT Maryse, RIEUTORD Colin, GRENARD Daniel, MAITRE Hubert, BRULÉ Émilie, PLAUT Laurent, DA SILVA TEIXEIRA Rachel, MINY J-François, MAYET Annie, ROCHET Christian, MERCIER Claude, BONIN Pascal, JACQUENOD Michaël, MILLET J-Louis, INVERNIZZI Noël, COTTET-EMARD Lilian, CHAMBARD Catherine, BERNARD Alain, LUTIC Philippe, HERZOG Frédéric, GELPER Loïc, GRANDCLEMENT Annick, PONCET Frédéric, VAUFREY Nelly, LAHAUT Francis, VERNEREY Samuel, MONNERET Daniel.

EXCUSES : AUGER Gérard, DONZE A-Christine, PASSOT Philippe, MOREL-FOURRIER Roger, JOUBERT Catherine, BILLARD Isabelle, VINCENT-GENOD Sylvie, DUCHENE Gérard, HATMANICHANH Toukkham, DE ROECK Laëtitia, BLONDET Alain, JACQUENOD Daniel.

ABSENTS : CAPELLI Marc

POUVOIRS : AUGER Gérard donne pouvoir à FREZIER Roland, DONZE A-Christine donne pouvoir à PIERS Josette, MOREL-FOURRIER Roger donne pouvoir à MAYET Annie, JOUBERT Catherine donne pouvoir à LUTIC Philippe, BILLARD Isabelle donne pouvoir à CHAMBARD Catherine, VINCENT-GENOD Sylvie donne pouvoir à BERNARD Alain, DUCHENE Gérard donne pouvoir à Frédéric HERZOG, HATMANICHANH Toukkham donne pouvoir à COTTET-EMARD Lilian, DE ROECK Laëtitia donne pouvoir à INVERNIZZI Noël, BLONDET Alain donne pouvoir à PASSOT Philippe, JACQUENOD Daniel donne pouvoir à HEURTIER Isabelle.

Soit 36 présents et 10 pouvoirs soit 46 votants

La convocation pour la séance du mercredi 09 avril 2025, datée du 26 mars 2025, a été adressée aux conseillers et affichée aux portes des Mairies de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

ASSEMBLÉE HJSC : LISTE DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES

Vu la liste des délégués communautaires approuvée lors du conseil communautaire du 25 septembre 2024 ;

Vu l'article L273-10 du code électoral ;

Considérant la démission de madame Céline DESBARRES de ses fonctions de conseillère municipale en date du 4 décembre 2024 ;

Considérant la démission de Mme Herminia ÉLINEAU de ses fonctions de 1ère Adjointe au maire en date du 5 mars 2025 ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré (**résultat du vote : 46 pour, 0 contre, 0 abstention**) :

- **APPROUVE** la liste des délégués communautaires comme suit :

COMMUNES	TITULAIRES	SUPLÉANTS
AVIGNON LES SAINT-CLAUDE	GRAHEK Stéphane	DANIEL Denis
BELLECOMBE	GROS Stéphane	PITEL Frédéric
LES BOUCHOUX	HEURTIER Isabelle	HENROTTE Jean-Marc
CHASSAL-MOLINGES	DEMARCHI Jean-François	
	CORNOT Claire	
CHOUX	PIERS Josette	PERRIN Françoise
COISERETTE	VINCENT Bernard	MONNET Romain
	FREZIER Roland	
	DURANDOT Nelly	
	VINCENT Maryse	
	AUGER Gérard	
	RIEUTORD Colin	
COYRIERE	GRENARD Daniel	GERAUD Alain
LAJOUX	MAITRE Hubert	GRENARD Thierry
LARRIVOIRE	DONZE Anne-Christine	BURDET Claude
	PASSOT Philippe	
	BRULÉ Emilia	
	PLAUT Laurent	
LAVANS-LES-SAINT-CLAUDE	DA SILVA TEIXERA Rachel	
	MINY Jean-François	
LESCHERES	MAYET Annie	MANZONI Guy
LES MOUSSIÈRES	ROCHET Christian	GROSTABUSSIAT Sandra
LA PESSE	MERCIER Claude	CARNOT Julien
RAVILLOLES	MOREL-FOURRIER Roger	CAVALIERE Vivian
LA RIXOUSE	BONIN Pascal	PERRIN Philippe
ROGNA	JACQUENOD Michael	DEMANGE Roland
	MILLET Jean-Louis	
	VINCENT-GENOD Sylvie	
	INVERNIZZI Noël	
	BILLARD Isabelle	
	COTTET-EMARD Lilian	
	CHAMBARD Catherine	
	BERNARD Alain	
	JOUBERT Catherine	
	LUTIC Philippe	
	HERZOG Frédéric	
	DUCHENE Gérard	
	GELPER Loïc	
	GRANDCLEMENT Annick	
	HATMANICHANH Toukham	
	DE ROECK Laetitia	
	PONCET Frédéric	
	CAPELLI Marc	
	VAUFREY Nelly	
	LAHAUT Francis	
SEPTMONCEL-LES MOLUNES	VERNEREY Samuel	PILLARD Claudie
VILLARD SAINT-SAUVEUR	MONNERET Daniel	MEYNIER Michel
VIRY	BLONDET Alain	SINGER Edith
VULVOZ	JACQUENOD Daniel	COLIN Yves

Secrétaire de séance,

Secrétaire de séance,

Claude MERCIER



Frédéric HERZOG



		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT-JURA SAINT- CLAUDE		<i>Délibération conforme, La Présidente, Isabelle HEURTIER</i>
		Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire		
MEMBRES		Date et lieu de la séance		
En exercice	49	MERCREDI 09 AVRIL 2025		
Présents	36	Salle de Conférence Pôle de Services du Tomachon SAINT-CLAUDE		
Excusés	12			
Pouvoirs	10			
Absents	01			

PRESENTS : GRAHEK Stéphane, GROS Stéphane, HEURTIER Isabelle, DEMARCHI J-François, CORNOT Claire, PIERS Josette, VINCENT Bernard, FREZIER Roland, DURANDOT Nelly, VINCENT Maryse, RIEUTORD Colin, GRENARD Daniel, MAITRE Hubert, BRULÉ Émilie, PLAUT Laurent, DA SILVA TEIXEIRA Rachel, MINY J-François, MAYET Annie, ROCHET Christian, MERCIER Claude, BONIN Pascal, JACQUENOD Michaël, MILLET J-Louis, INVERNIZZI Noël, COTTET-EMARD Lilian, CHAMBARD Catherine, BERNARD Alain, LUTIC Philippe, HERZOG Frédéric, GELPER Loïc, GRANDCLEMENT Annick, PONCET Frédéric, VAUFREY Nelly, LAHAUT Francis, VERNEREY Samuel, MONNERET Daniel.

EXCUSES : AUGER Gérard, DONZE A-Christine, PASSOT Philippe, MOREL-FOURRIER Roger, JOUBERT Catherine, BILLARD Isabelle, VINCENT-GENOD Sylvie, DUCHENE Gérard, HATMANICHANH Toukham, DE ROECK Laëtitia, BLONDET Alain, BLONDET Alain, JACQUENOD Daniel.

ABSENTS : CAPELLI Marc

POUVOIRS : AUGER Gérard donne pouvoir à FREZIER Roland, DONZE A-Christine donne pouvoir à PIERS Josette, MOREL-FOURRIER Roger donne pouvoir à MAYET Annie, JOUBERT Catherine donne pouvoir à LUTIC Philippe, BILLARD Isabelle donne pouvoir à CHAMBARD Catherine, VINCENT-GENOD Sylvie donne pouvoir à BERNARD Alain, DUCHENE Gérard donne pouvoir à Frédéric HERZOG, HATMANICHANH Toukham donne pouvoir à COTTET-EMARD Lilian, DE ROECK Laëtitia donne pouvoir à INVERNIZZI Noël, BLONDET Alain donne pouvoir à PASSOT Philippe, JACQUENOD Daniel donne pouvoir à HEURTIER Isabelle.

Soit 36 présents et 10 pouvoirs soit 46 votants

La convocation pour la séance du mercredi 09 avril 2025, datée du 26 mars 2025, a été adressée aux conseillers et affichée aux portes des Mairies de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude.

PERSONNEL

TABLEAU DES EMPLOIS : MISE A JOUR

Vu le code général de la fonction publique et conformément aux dispositions de son article L313-1, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Considérant qu'il appartient au Conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial.

Considérant le tableau des emplois,

Considérant qu'il convient d'ouvrir et de fermer les postes permettant les avancements de grade et les promotions internes à partir du 1^{er} juillet 2025,

Considérant la fin de stage d'un agent détaché en qualité d'assistant de conservation, sa réintégration dans le grade d'adjoint du patrimoine principal de 1^{ère} classe,

Considérant la demande d'un agent occupant un emploi de rédacteur à temps complet, souhaitant exercer ses fonctions à temps partiel à 80 % de droit pour élever un enfant,

Considérant qu'il convient de fermer les postes non pourvus et sans recrutement en cours,

Considérant qu'il convient d'ajuster le tableau des emplois,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré (**résultat du vote : 49 pour, 0 contre, 0 abstention**) :

- **DÉCIDE** de supprimer :

- 1 poste de rédacteur principal de 2^{ème} classe (temps complet) à partir du 1^{er} juillet 2025
- 1 poste d'adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe (temps complet) à partir du 1^{er} juillet 2025
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe (temps complet) à partir du 1^{er} juillet 2025,
- 1 poste d'agent de maîtrise (temps complet) à partir du 1^{er} juillet 2025,
- 1 poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe (temps complet) à partir du 1^{er} juillet 2025,
- 1 poste d'assistant de conservation (temps complet)
- 1 poste de rédacteur (temps complet)
- 2 postes d'adjoint technique (temps complet)
- 1 poste d'adjoint du patrimoine (temps complet)

- **DÉCIDE** de créer :

- 1 poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe (temps complet) à partir du 1^{er} juillet 2025
- 1 poste d'adjoint du patrimoine principal de 1^{ère} classe (temps complet) à partir du 1^{er} juillet 2025
- 1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe (temps complet) à partir du 1^{er} juillet 2025
- 1 poste d'agent de maîtrise principal (temps complet) à partir du 1^{er} juillet 2025
- 1 poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe (temps complet) à partir du 1^{er} juillet 2025
- 1 poste d'adjoint du patrimoine principal de 1^{ère} classe (temps complet)
- 1 poste de rédacteur (temps partiel, 80%)

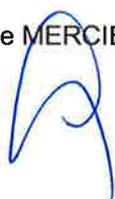
- **DÉCIDE** de modifier le tableau des emplois,

TABLEAU DES EMPLOIS COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT-JURA SAINT-CLAUDE							
FLIERE	GRADE	CATEGORIE	ETP	DUREE DE TEMPS DE TRAVAIL	POSTES OUVERTS	POSTES POURVUS	POSTES VACANTS
A D M I N I S T R A T I V E	ATTACHE TERRITORIAL						
	ATTACHE TERRITORIAL HORS CLASSE	A	1,00	35	1	1	0
	ATTACHE TERRITORIAL	A	1,00	35	6	6	0
	REDACTEUR TERRITORIAL						
	REDACTEUR PRINCIPAL 1ERE CLASSE	B	1,00	35	2	2	0
	REDACTEUR PRINCIPAL 2EME CLASSE	B	1,00	35	1	1	0
	REDACTEUR	B	1,00	35	6	6	0
		B	0,80	28/35	1	1	0
	ADJOINT TERRITORIAL						
	ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1ERE CLASSE	C	1,00	35	4	4	0
	ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2EME CLASSE	C	1,00	35	1	1	0
	ADJOINT ADMINISTRATIF	C	1,00	35	5	5	0
T E C H N I Q U E	TECHNICIEN TERRITORIAL						
	TECHNICIEN TERRITORIAL	B	1,00	35	1	1	0
	AGENT DE MAITRISE						
	AGENT DE MAITRISE	C	1,00	35	2	2	0
	ADJOINT TECHNIQUE						
	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 1ERE CLASSE	C	1,00	35	2	2	0
	ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2EME CLASSE	C	1,00	35	1	1	0
	ADJOINT TECHNIQUE	C	0,06	2/35	1	1	0
C		1,00	35	1	1	0	
C U L T U R E L L E	ATTACHE DE CONSERVATION DU PATRIMOINE						
	ATTACHE PRINCIPAL CONSERVATION PATRIMOINE	A	1,00	35	1	1	0
	BIBLIOTHECAIRE						
	BIBLIOTHECAIRE	A	1,00	35	1	1	0
	PROFESSEUR TERRITORIAL D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE						
	PROFESSEUR ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE HORS CLASSE	A	0,75	12/16	1	1	0
	PROFESSEUR ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE CLASSE NORMALE	A	1,00	16	1	1	0
	ASSISTANT TERRITORIAL D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE						
	ASSISTANT ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL 1ERE CLASSE	B	0,60	12/20	1	1	0
		B	0,15	3/20	2	2	0
		B	0,80	16/20	1	1	0
		B	1,00	20/20	4	4	0
	ASSISTANT ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE PRINCIPAL 2EME CLASSE	B	0,26	5.25/20	1	1	0
		B	0,61	12.25/20	1	1	0
		B	0,85	17/20	1	1	0
		B	0,74	14.75/20	1	1	0
		B	1,00	20/20	2	2	0
	ASSISTANT ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	B	1,00	20/20	1	1	0
		B	0,58	11.5/20	1	1	0
		B	0,25	5/20	1	0	1
		B	0,50	10/20	1	1	0
		B	0,40	8/20	1	1	0
		B	0,79	15.75/20	1	1	0
		B	0,75	15/20	1	1	0
		B	0,40	8/20	1	1	0
	ASSISTANT DE CONSERVATION PATRIMOINE/BIBLIOTHEQUES						
	ASSISTANT CONSERVATION PRINCIPAL 1ERE CLASSE	B	1,00	35	2	2	0
ASSISTANT CONSERVATION PRINCIPAL 2EME CLASSE	B	1,00	35	2	2	0	
ASSISTANT CONSERVATION	B	1,00	35	2	2	0	
ADJOINT DE CONSERVATION PATRIMOINE/BIBLIOTHEQUES							
ADJOINT DU PATRIMOINE PRINCIPAL 1ERE CLASSE	C	1,00	35	3	3	0	
ADJOINT DU PATRIMOINE PRINCIPAL 2EME CLASSE	C	1,00	35	5	5	0	
ADJOINT DU PATRIMOINE	C	1,00	35	19	19	0	

- **ACTE** que les crédits correspondants sont prévus et inscrits au budget,
- **ACTE** que les modifications apportées au présent valent création et / ou suppression de postes,
- **ACTE** que
 - les emplois permanents pourront être occupés par des agents contractuels recrutés à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction publique.
 - la durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2^{ème} alinéa de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction publique, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.
 - Par dérogation, l'emploi pourra être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article L332-8 du Code Général de la Fonction publique :
 - L332-8 1° Lorsqu'il n'existe pas de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes ;
 - L332-8 2° Pour les besoins des services ou la nature des fonctions le justifiant et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par le présent code ;
 - L332-8 5° Pour les autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L 4, pour tous les emplois à temps non complet, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 % ;
- **ACTE** que des personnels en contrat saisonnier ou pour accroissement temporaire d'activités pourront venir renforcer les présents emplois permanents en fonction des besoins des services,
- **ACTE** que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels de droit public indisponibles dans les hypothèses exhaustives suivantes énumérées par l'article L. 332-13 du code général de la fonction publique,
- **ACTE** que les recrutements liés aux activités nordiques et Office de Tourisme seront effectués dans le cadre d'emplois saisonniers et adaptés aux besoins des structures,
- **ACTE** que pour le besoin du service public, il convient d'avoir recours ponctuellement à des emplois de vacataires afin d'assurer un travail spécifique et ponctuel à caractère discontinu, rémunéré après service fait sur la base d'un forfait,
- **ACTE** que pour les besoins du service public, il convient d'avoir recours à des emplois de chargé de projet,
- **ACTE** la nécessité de conclure des contrats d'apprentissage afin de permettre à des personnes âgées de 16 à 30 ans (sans limite d'âge supérieure d'entrée en formation concernant les travailleurs handicapés) d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une administration sachant que cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre,
- **AUTORISE** la Présidente à déterminer les niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil,
- **ACTE** que les postes non pourvus seront fermés au fur à mesure des recrutements opérés, en fonction de la catégorie des agents retenus,
- **AUTORISE** la Présidente à définir le forfait de rémunération servi aux vacataires qui seront recrutés en application de la présente délibération, selon la nature de l'acte lié à la vacance,
- **AUTORISE** la Présidente à définir la rémunération versée aux personnels recrutés dans le cadre d'emplois saisonniers, pour accroissement temporaire d'activités ou pour remplacement rapide de fonctionnaires ou de personnels contractuels de droit public,
- **AUTORISE** la Présidente à définir la rémunération versée aux personnels recrutés dans le cadre d'emplois de contrats de projets,
- **AUTORISE** la Présidente à signer tout document relatif à la mise en œuvre de cette délibération.

Secrétaire de séance,

Claude MERCIER



Secrétaire de séance,

Frédéric HERZOG



		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT-JURA SAINT- CLAUDE		<i>Délibération conforme, La Présidente, Isabelle HEURTIER</i>
		Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire		
MEMBRES		Date et lieu de la séance		
En exercice	49	MERCREDI 09 AVRIL 2025		
Présents	37	Salle de Conférence Pôle de Services du Tomachon SAINT-CLAUDE		
Excusés	11			
Pouvoirs	11			
Absents	1			

PRESENTS : GRAHEK Stéphane, GROS Stéphane, HEURTIER Isabelle, DEMARCHI J-François, CORNOT Claire, PIERS Josette, VINCENT Bernard, FREZIER Roland, DURANDOT Nelly, VINCENT Maryse, RIEUTORD Colin, GRECARD Daniel, MAITRE Hubert, PASSOT Philippe, BRULÉ Émilía, PLAUT Laurent, DA SILVA TEIXEIRA Rachel, MINY J-François, MAYET Annie, ROCHET Christian, MERCIER Claude, BONIN Pascal, JACQUENOD Michaël, MILLET J-Louis, INVERNIZZI Noël, COTTET-EMARD Lilian, CHAMBARD Catherine, BERNARD Alain, LUTIC Philippe, HERZOG Frédéric, GELPER Loïc, GRANDCLEMENT Annick, PONCET Frédéric, VAUFREY Nelly, LAHAUT Francis, VERNEREY Samuel, MONNERET Daniel.

EXCUSES : AUGER Gérard, DONZE A-Christine, MOREL-FOURRIER Roger, JOUBERT Catherine, BILLARD Isabelle, VINCENT-GENOD Sylvie, DUCHENE Gérard, HATMANICHANH Toukham, DE ROECK Laëtítia, BLONDET Alain, JACQUENOD Daniel.

ABSENTS : CAPELLI Marc

POUVOIRS : AUGER Gérard donne pouvoir à FREZIER Roland, DONZE A-Christine donne pouvoir à PIERS Josette, MOREL-FOURRIER Roger donne pouvoir à MAYET Annie, JOUBERT Catherine donne pouvoir à LUTIC Philippe, BILLARD Isabelle donne pouvoir à CHAMBARD Catherine, VINCENT-GENOD Sylvie donne pouvoir à BERNARD Alain, DUCHENE Gérard donne pouvoir à Frédéric HERZOG, HATMANICHANH Toukham donne pouvoir à COTTET-EMARD Lilian, DE ROECK Laëtítia donne pouvoir à INVERNIZZI Noël, BLONDET Alain donne pouvoir à PASSOT Philippe, JACQUENOD Daniel donne pouvoir à HEURTIER Isabelle.

Soit 37 présents et 11 pouvoirs soit 48 votants

La convocation pour la séance du mercredi 09 avril 2025, datée du 26 mars 2025, a été adressée aux conseillers et affichée aux portes des Mairies de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude.

FINANCES

BUDGET PRIMITIF 2025 : ADOPTION DU BUDGET ANNEXE ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES

Le Budget Zones d'Activités Economiques s'équilibre à hauteur de :

- 485 100.00 € en fonctionnement
- 1 630 000.00 € en investissement

La balance du budget primitif se présente ainsi :

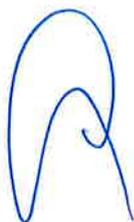
FONCTIONNEMENT			
Libellé	Dépenses	Libellé	Recettes
011 - Charges à caractère	95 199,30	042 - Opérations d'ordre de	91 032,20
023 - Virement à la section d'investissement	90 171,88	70 - Produits des services, du domaine et vente diverses	0,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	191 528,82	74 - Dotations, subventions et participations	206 000,00
65 - Autres charges de gestion courante	100,00	75 - Autres produits de gestion courante	166 823,53
66 - Charges financières	70 000,00	76 - Produits financiers	9 194,92
67 - Charges exceptionnelles	500,00	78 - Reprises sur amortissements et provisions	12 049,35
68 - Dotations aux amortissements et aux provisions	37 600,00		
TOTAL	485 100,00	TOTAL	485 100,00
INVESTISSEMENT			
Libellé	Dépenses	Libellé	Recettes
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	993 888,81	021 - Virement de la section de fonctionnement	90 171,88
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	91 032,20	024 - Produits de cessions	902 695,13
041 - Opérations patrimoniales	111 693,44	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	191 528,82
13 - Subventions d'investissements	0,00	041 - Opérations patrimoniales	111 693,44
16 - Emprunts et dettes assimilées	352 385,55	10 - Dotations, fonds divers et réserves	274 768,90
20 - Immobilisations incorporelles	16 000,00	13 - Subventions d'investissement	10 680,00
21 - Immobilisations corporelles	65 000,00	16 - Emprunts et dettes assimilées	3 385,55
23 - Immobilisations en cours	0,00	27 - Autres immobilisations financières	45 076,28
27 - Autres immobilisations financières	0,00		
TOTAL	1 630 000,00	TOTAL	1 630 000,00

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré (**résultat du vote : 48 pour, 0 contre, 0 abstention**) :

- **ADOpte** le budget primitif 2025 du budget annexe Activités Économiques,
- **AUTORISE** la Présidente à mettre en œuvre le présent budget et à signer l'ensemble des documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Secrétaire de séance,

Claude MERCIER



Secrétaire de séance,

Frédéric HERZOG



		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT-JURA SAINT- CLAUDE		<i>Délibération conforme, La Présidente, Isabelle HEURTIER</i>
		Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire		
MEMBRES		Date et lieu de la séance		
En exercice	49	MERCREDI 09 AVRIL 2025		
Présents	37	Salle de Conférence Pôle de Services du Tomachon SAINT-CLAUDE		
Excusés	11			
Pouvoirs	11			
Absents	01			

PRESENTS : GRAHEK Stéphane, GROS Stéphane, HEURTIER Isabelle, DEMARCHI J-François, CORNOT Claire, PIERS Josette, VINCENT Bernard, FREZIER Roland, DURANDOT Nelly, VINCENT Maryse, RIEUTORD Colin, GRECARD Daniel, MAITRE Hubert, PASSOT Philippe, BRULÉ Émilie, PLAUT Laurent, DA SILVA TEIXEIRA Rachel, MINY J-François, MAYET Annie, ROCHET Christian, MERCIER Claude, BONIN Pascal, JACQUENOD Michaël, MILLET J-Louis, INVERNIZZI Noël, COTTET-EMARD Lilian, CHAMBARD Catherine, BERNARD Alain, LUTIC Philippe, HERZOG Frédéric, GELPER Loïc, GRANDCLEMENT Annick, PONCET Frédéric, VAUFREY Nelly, LAHAUT Francis, VERNEREY Samuel, MONNERET Daniel.

EXCUSES : AUGER Gérard, DONZE A-Christine, MOREL-FOURRIER Roger, JOUBERT Catherine, BILLARD Isabelle, VINCENT-GENOD Sylvie, DUCHENE Gérard, HATMANICHANH Toukham, DE ROECK Laëtitia, BLONDET Alain, BLONDET Alain, JACQUENOD Daniel.

ABSENTS : CAPELLI Marc

POUVOIRS : AUGER Gérard donne pouvoir à FREZIER Roland, DONZE A-Christine donne pouvoir à PIERS Josette, MOREL-FOURRIER Roger donne pouvoir à MAYET Annie, JOUBERT Catherine donne pouvoir à LUTIC Philippe, BILLARD Isabelle donne pouvoir à CHAMBARD Catherine, VINCENT-GENOD Sylvie donne pouvoir à BERNARD Alain, DUCHENE Gérard donne pouvoir à Frédéric HERZOG, HATMANICHANH Toukham donne pouvoir à COTTET-EMARD Lilian, DE ROECK Laëtitia donne pouvoir à INVERNIZZI Noël, BLONDET Alain donne pouvoir à PASSOT Philippe, JACQUENOD Daniel donne pouvoir à HEURTIER Isabelle.

Soit 37 présents et 11 pouvoirs soit 48 votants

La convocation pour la séance du mercredi 09 avril 2025, datée du 26 mars 2025, a été adressée aux conseillers et affichée aux portes des Mairies de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude.

FINANCES

BUDGET PRIMITIF 2025 : PRÉSENTATION ET ADOPTION DU BUDGET ANNEXE SPANC

Le Budget SPANC s'équilibre à hauteur de :

- 135 400.00 € en fonctionnement
- 7 250.00 € en investissement

La balance du budget primitif se présente ainsi :

FONCTIONNEMENT			
Libellé	Dépenses	Libellé	Recettes
002 - Résultat d'exploitation reporté (déficit)	22 619,50	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	586,52
011 - Charges à caractère général	62 900,00	70 - Produits des services, du domaine et vente diverses	106 708,38
012 - Charges de personnel et frais assimilés	43 000,00	74 - Subventions d'exploitation	0,00
023 - Virement à la section d'investissement	0,00	75 - Autres produits de gestion courante	0,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 853,99	77 - Produits exceptionnels	27 000,00
65 - Autres charges de gestion	1 700,00		
67- Charges Exceptionnelles	1 982,51	78 - Reprise sur amortissements et provisions	1 105,10
68 - Dotations aux amortissements et aux provisions	344,00		
TOTAL	135 400,00	TOTAL	135 400,00
INVESTISSEMENT			
Libellé	Dépenses	Libellé	Recettes
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	3 875,34	021 - Virement de la section d'exploitation	0,00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	586,52	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 853,99
21 - Immobilisations corporelles	2 788,14	13 - Subventions d'investissement	4 396,01
TOTAL	7 250,00	TOTAL	7 250,00

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré (**résultat du vote : 48 pour, 0 contre, 0 abstention**) :

- **ADOPTÉ** le budget primitif 2025 du budget annexe SPANC,
- **AUTORISE** la Présidente à mettre en œuvre le présent budget et à signer l'ensemble des documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

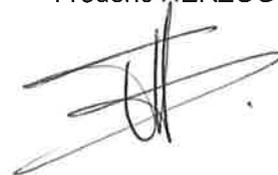
Secrétaire de séance,

Claude MERCIER



Secrétaire de séance,

Frédéric HERZOG



		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT-JURA SAINT- CLAUDE		<i>Délibération conforme, La Présidente, Isabelle HEURTIER</i>
		Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire		
MEMBRES		Date et lieu de la séance		
En exercice	49	MERCREDI 09 AVRIL 2025		
Présents	37	Salle de Conférence Pôle de Services du Tomachon SAINT-CLAUDE		
Excusés	11			
Pouvoirs	11			
Absents	01			

PRESENTS : GRAHEK Stéphane, GROS Stéphane, HEURTIER Isabelle, DEMARCHI J-François, CORNOT Claire, PIERS Josette, VINCENT Bernard, FREZIER Roland, DURANDOT Nelly, VINCENT Maryse, RIEUTORD Colin, GRECARD Daniel, MAITRE Hubert, PASSOT Philippe, BRULÉ Émilie, PLAUT Laurent, DA SILVA TEIXEIRA Rachel, MINY J-François, MAYET Annie, ROCHET Christian, MERCIER Claude, BONIN Pascal, JACQUENOD Michaël, MILLET J-Louis, INVERNIZZI Noël, COTTET-EMARD Lilian, CHAMBARD Catherine, BERNARD Alain, LUTIC Philippe, HERZOG Frédéric, GELPER Loïc, GRANDCLEMENT Annick, PONCET Frédéric, VAUFREY Nelly, LAHAUT Francis, VERNEREY Samuel, MONNERET Daniel.

EXCUSES : AUGER Gérard, DONZE A-Christine, MOREL-FOURRIER Roger, JOUBERT Catherine, BILLARD Isabelle, VINCENT-GENOD Sylvie, DUCHENE Gérard, HATMANICHANH Toukham, DE ROECK Laëtitia, BLONDET Alain, BLONDET Alain, JACQUENOD Daniel.

ABSENTS : CAPELLI Marc

POUVOIRS : AUGER Gérard donne pouvoir à FREZIER Roland, DONZE A-Christine donne pouvoir à PIERS Josette, MOREL-FOURRIER Roger donne pouvoir à MAYET Annie, JOUBERT Catherine donne pouvoir à LUTIC Philippe, BILLARD Isabelle donne pouvoir à CHAMBARD Catherine, VINCENT-GENOD Sylvie donne pouvoir à BERNARD Alain, DUCHENE Gérard donne pouvoir à Frédéric HERZOG, HATMANICHANH Toukham donne pouvoir à COTTET-EMARD Lilian, DE ROECK Laëtitia donne pouvoir à INVERNIZZI Noël, BLONDET Alain donne pouvoir à PASSOT Philippe, JACQUENOD Daniel donne pouvoir à HEURTIER Isabelle.

Soit 37 présents et 11 pouvoirs soit 48 votants

La convocation pour la séance du mercredi 09 avril 2025, datée du 26 mars 2025, a été adressée aux conseillers et affichée aux portes des Mairies de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude.

FINANCES

BUDGET PRIMITIF 2025 : PRÉSENTATION ET ADOPTION DU BUDGET ANNEXE MAISONS DE SANTÉ

Le Budget Maisons de santé s'équilibre à hauteur de :

- 572 300.00 € en fonctionnement
- 1 160 000.00 € en investissement

Et la balance du budget primitif se présente ainsi :

FONCTIONNEMENT			
Libellé	Dépenses	Libellé	Recettes
011 - Charges à caractère général	167 550,00	002 - Résultat de fonctionnement reporté	34 829,74
023 - Virement à la section d'investissement	244 073,80	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	78 613,61
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	24 241,64	70 - Produits des services, du domaine et vente diverses	0,00
65 - Autres charges de gestion courante	108 490,00	74 - Dotations, subventions et participations	135 400,00
66 - Charges financières	27 620,71	75 - Autres produits de gestion courante	323 456,65
68 - Dotations aux amortissements et aux provisions	323,85	78 - Reprises sur amortissements et provisions	0,00
TOTAL	572 300,00	TOTAL	572 300,00
INVESTISSEMENT			
Libellé	Dépenses	Libellé	Recettes
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	40 621,97	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	78 613,61	021 - Virement de la section de fonctionnement	244 073,80
041 - Opérations patrimoniales	170 275,59	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	24 241,64
16 - Emprunt et dettes assimilées	129 279,83	041 - Opérations patrimoniales	170 275,59
21 - Immobilisations corporelles	46 771,78	10 - Dotations, fonds divers et réserves	713 329,14
23 - Immobilisations en cours	694 437,22	13 - Subventions d'investissement	0,00
TOTAL	1 160 000,00	16 - Emprunts et dettes assimilées	8 079,83
		TOTAL	1 160 000,00

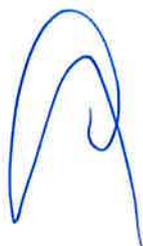
Le conseil communautaire, après en avoir délibéré [résultat du vote : 33 pour, 0 contre, 15 abstentions (Roland FREZIER + pouvoir AUGER Gérard, INVERNIZZI Noël + pouvoir De ROECK Laëtitia, BERNARD Alain + pouvoir VINCENT-GENOD Sylvie, GRANDCLEMENT Annick, CHAMBARD Catherine + pouvoir BILLARD Isabelle, COTTET-EMARD Lilian + pouvoir HATMANICHANH Toukham, MILLET J-Louis, LUTIC Philippe + pouvoir JOUBERT Catherine, GELPER Loïc)] :

- **ADOpte** le budget primitif 2025 du budget annexe Maisons de Santé,
- **Autorise** la Présidente à mettre en œuvre le présent budget et à signer l'ensemble des documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Secrétaire de séance,

Secrétaire de séance,

Claude MERCIER



Frédéric HERZOG



		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT-JURA SAINT- CLAUDE		<i>Délibération conforme, La Présidente, Isabelle HEURTIER</i>
		Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire		
MEMBRES		Date et lieu de la séance		
En exercice	49	MERCREDI 09 AVRIL 2025		
Présents	37	Salle de Conférence Pôle de Services du Tomachon SAINT-CLAUDE		
Excusés	11			
Pouvoirs	11			
Absents	01			

PRESENTS : GRAHEK Stéphane, GROS Stéphane, HEURTIER Isabelle, DEMARCHI J-François, CORNOT Claire, PIERS Josette, VINCENT Bernard, FREZIER Roland, DURANDOT Nelly, VINCENT Maryse, RIEUTORD Colin, GRECARD Daniel, MAITRE Hubert, PASSOT Philippe, BRULÉ Émilie, PLAUT Laurent, DA SILVA TEIXEIRA Rachel, MINY J-François, MAYET Annie, ROCHET Christian, MERCIER Claude, BONIN Pascal, JACQUENOD Michaël, MILLET J-Louis, INVERNIZZI Noël, COTTET-EMARD Lilian, CHAMBARD Catherine, BERNARD Alain, LUTIC Philippe, HERZOG Frédéric, GELPER Loïc, GRANDCLEMENT Annick, PONCET Frédéric, VAUFREY Nelly, LAHAUT Francis, VERNEREY Samuel, MONNERET Daniel.

EXCUSES : AUGER Gérard, DONZE A-Christine, MOREL-FOURRIER Roger, JOUBERT Catherine, BILLARD Isabelle, VINCENT-GENOD Sylvie, DUCHENE Gérard, HATMANICHANH Toukham, DE ROECK Laëtitia, BLONDET Alain, BLONDET Alain, JACQUENOD Daniel.

ABSENTS : CAPELLI Marc

POUVOIRS : AUGER Gérard donne pouvoir à FREZIER Roland, DONZE A-Christine donne pouvoir à PIERS Josette, MOREL-FOURRIER Roger donne pouvoir à MAYET Annie, JOUBERT Catherine donne pouvoir à LUTIC Philippe, BILLARD Isabelle donne pouvoir à CHAMBARD Catherine, VINCENT-GENOD Sylvie donne pouvoir à BERNARD Alain, DUCHENE Gérard donne pouvoir à Frédéric HERZOG, HATMANICHANH Toukham donne pouvoir à COTTET-EMARD Lilian, DE ROECK Laëtitia donne pouvoir à INVERNIZZI Noël, BLONDET Alain donne pouvoir à PASSOT Philippe, JACQUENOD Daniel donne pouvoir à HEURTIER Isabelle.

Soit 37 présents et 11 pouvoirs soit 48 votants

La convocation pour la séance du mercredi 09 avril 2025, datée du 26 mars 2025, a été adressée aux conseillers et affichée aux portes des Mairies de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude.

FINANCES

BUDGET PRIMITIF 2025 : PRÉSENTATION ET ADOPTION DU BUDGET ANNEXE ADS

Le Budget ADS s'équilibre à hauteur de :

- 191 000.00 € en fonctionnement
- 14 600.00 € en investissement

Et la balance du budget primitif se présente ainsi :

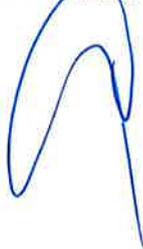
FONCTIONNEMENT			
Libellé	Dépenses	Libellé	Recettes
002 - Résultat de fonctionnement reporté	0,00	002 - Résultat de fonctionnement reporté	0,00
011 - Charges à caractère général	17 320,00	042- Opérations s'ordre de transfert entre sections	2 080,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	151 400,00	70 - Produits des services, du domaine et vente diverses	187 300,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	11 233,46	74 - Dotations, subventions et participations	1 620,00
65 - Autres charges de gestion courante	11 046,54	75 - Autres produits de gestion courante	0,00
TOTAL	191 000,00	TOTAL	191 000,00
INVESTISSEMENT			
Libellé	Dépenses	Libellé	Recettes
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	5 292,06	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	11 233,46
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 080,00	10 - Dotations, fonds divers et réserves	3 366,54
21 - Immobilisations corporelles	7 227,94	16 - Emprunts et dettes assimilées	0,00
TOTAL	14 600,00	TOTAL	14 600,00

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré [résultat du vote : 35 pour, 0 contre, 13 abstentions (INVERNIZZI Noël + pouvoir De ROECK Laëtitia, BERNARD Alain + pouvoir VINCENT-GENOD Sylvie, GRANDCLEMENT Annick, CHAMBARD Catherine + pouvoir BILLARD Isabelle, COTTET-EMARD Lilian + pouvoir HATMANICHANH Toukkham, MILLET J-Louis, LUTIC Philippe + pouvoir JOUBERT Catherine, GELPER Loïc)] :

- **ADOPTÉ** le budget primitif 2025 du budget annexe ADS,
- **AUTORISE** la Présidente à mettre en œuvre le présent budget et à signer l'ensemble des documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Secrétaire de séance,

Claude MERCIER



Secrétaire de séance,

Frédéric HERZOG



		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT-JURA SAINT- CLAUDE		<i>Délibération conforme, La Présidente, Isabelle HEURTIER</i>
		Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire		
MEMBRES		Date et lieu de la séance		
En exercice	49	MERCREDI 09 AVRIL 2025		
Présents	37	Salle de Conférence Pôle de Services du Tomachon SAINT-CLAUDE		
Excusés	11			
Pouvoirs	11			
Absents	01			

PRESENTS : GRAHEK Stéphane, GROS Stéphane, HEURTIER Isabelle, DEMARCHI J-François, CORNOT Claire, PIERS Josette, VINCENT Bernard, FREZIER Roland, DURANDOT Nelly, VINCENT Maryse, RIEUTORD Colin, GRECARD Daniel, MAITRE Hubert, PASSOT Philippe, BRULÉ Émilie, PLAUT Laurent, DA SILVA TEIXEIRA Rachel, MINY J-François, MAYET Annie, ROCHET Christian, MERCIER Claude, BONIN Pascal, JACQUENOD Michaël, MILLET J-Louis, INVERNIZZI Noël, COTTET-EMARD Lilian, CHAMBARD Catherine, BERNARD Alain, LUTIC Philippe, HERZOG Frédéric, GELPER Loïc, GRANDCLEMENT Annick, PONCET Frédéric, VAUFREY Nelly, LAHAUT Francis, VERNEREY Samuel, MONNERET Daniel.

EXCUSES : AUGER Gérard, DONZE A-Christine, MOREL-FOURRIER Roger, JOUBERT Catherine, BILLARD Isabelle, VINCENT-GENOD Sylvie, DUCHENE Gérard, HATMANICHANH Toukham, DE ROECK Laëtitia, BLONDET Alain, BLONDET Alain, JACQUENOD Daniel.

ABSENTS : CAPELLI Marc

POUVOIRS : AUGER Gérard donne pouvoir à FREZIER Roland, DONZE A-Christine donne pouvoir à PIERS Josette, MOREL-FOURRIER Roger donne pouvoir à MAYET Annie, JOUBERT Catherine donne pouvoir à LUTIC Philippe, BILLARD Isabelle donne pouvoir à CHAMBARD Catherine, VINCENT-GENOD Sylvie donne pouvoir à BERNARD Alain, DUCHENE Gérard donne pouvoir à Frédéric HERZOG, HATMANICHANH Toukham donne pouvoir à COTTET-EMARD Lilian, DE ROECK Laëtitia donne pouvoir à INVERNIZZI Noël, BLONDET Alain donne pouvoir à PASSOT Philippe, JACQUENOD Daniel donne pouvoir à HEURTIER Isabelle.

Soit 37 présents et 11 pouvoirs soit 48 votants

La convocation pour la séance du mercredi 09 avril 2025, datée du 26 mars 2025, a été adressée aux conseillers et affichée aux portes des Mairies de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude.

FINANCES

BUDGET PRIMITIF 2025 : PRÉSENTATION ET ADOPTION DU BUDGET ANNEXE OFFICE DE TOURISME

Le Budget Office de Tourisme présente un excédent de fonctionnement, il s'équilibre comme suit :

- 71 800.00 € excédent de fonctionnement
- 715 920.00 € dépenses de fonctionnement
- 787 720.00 € recettes de fonctionnement

La balance du budget primitif se présente ainsi :

FONCTIONNEMENT			
Libellé	Dépenses	Libellé	Recettes
011 - Charges à caractère général	245 170,00	002 - Résultat d'exploitation reporté	64 489,07
012 - Charges de personnel et frais assimilés	456 850,00	013 - Atténuations de charges	57 700,00
		70 - Produits des services, du domaine et vente diverses	205 000,00
65 - Autres charges de gestion courante	13 400,00	73 - Impôts et taxes	160 000,00
		74 - Dotations, subventions et participations	300 530,93
67 - Charges exceptionnelles	500,00	75 - Autres produits de gestion courante	0,00
TOTAL	715 920,00	TOTAL	787 720,00

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré [résultat du vote : 35 pour, 0 contre, 13 abstentions (INVERNIZZI Noël + pouvoir De ROECK Laëtitia, BERNARD Alain + pouvoir VINCENT-GENOD Sylvie, GRANDCLEMENT Annick, CHAMBARD Catherine + pouvoir BILLARD Isabelle, COTTET-EMARD Lilian + pouvoir HATMANICHANH Toukham, MILLET J-Louis, LUTIC Philippe + pouvoir JOUBERT Catherine, GELPER Loïc)] :

- **ADOPTER** le budget primitif 2025 du budget annexe Office de Tourisme,
- **AUTORISER** la Présidente à mettre en œuvre le présent budget et à signer l'ensemble des documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

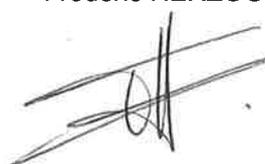
Secrétaire de séance,

Claude MERCIER



Secrétaire de séance,

Frédéric HERZOG



		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT-JURA SAINT- CLAUDE		<i>Délibération conforme, La Présidente, Isabelle HEURTIER</i>
		Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire		
MEMBRES		Date et lieu de la séance		
En exercice	49	MERCREDI 09 AVRIL 2025		
Présents	37	Salle de Conférence Pôle de Services du Tomachon SAINT-CLAUDE		
Excusés	11			
Pouvoirs	11			
Absents	01			

PRESENTS : GRAHEK Stéphane, GROS Stéphane, HEURTIER Isabelle, DEMARCHI J-François, CORNOT Claire, PIERS Josette, VINCENT Bernard, FREZIER Roland, DURANDOT Nelly, VINCENT Maryse, RIEUTORD Colin, GRECARD Daniel, MAITRE Hubert, PASSOT Philippe, BRULÉ Émilie, PLAUT Laurent, DA SILVA TEIXEIRA Rachel, MINY J-François, MAYET Annie, ROCHET Christian, MERCIER Claude, BONIN Pascal, JACQUENOD Michaël, MILLET J-Louis, INVERNIZZI Noël, COTTET-EMARD Lilian, CHAMBARD Catherine, BERNARD Alain, LUTIC Philippe, HERZOG Frédéric, GELPER Loïc, GRANDCLEMENT Annick, PONCET Frédéric, VAUFREY Nelly, LAHAUT Francis, VERNEREY Samuel, MONNERET Daniel.

EXCUSES : AUGER Gérard, DONZE A-Christine, MOREL-FOURRIER Roger, JOUBERT Catherine, BILLARD Isabelle, VINCENT-GENOD Sylvie, DUCHENE Gérard, HATMANICHANH Toukham, DE ROECK Laëtitia, BLONDET Alain, BLONDET Alain, JACQUENOD Daniel.

ABSENTS : CAPELLI Marc

POUVOIRS : AUGER Gérard donne pouvoir à FREZIER Roland, DONZE A-Christine donne pouvoir à PIERS Josette, MOREL-FOURRIER Roger donne pouvoir à MAYET Annie, JOUBERT Catherine donne pouvoir à LUTIC Philippe, BILLARD Isabelle donne pouvoir à CHAMBARD Catherine, VINCENT-GENOD Sylvie donne pouvoir à BERNARD Alain, DUCHENE Gérard donne pouvoir à Frédéric HERZOG, HATMANICHANH Toukham donne pouvoir à COTTET-EMARD Lilian, DE ROECK Laëtitia donne pouvoir à INVERNIZZI Noël, BLONDET Alain donne pouvoir à PASSOT Philippe, JACQUENOD Daniel donne pouvoir à HEURTIER Isabelle.

Soit 37 présents et 11 pouvoirs soit 48 votants

La convocation pour la séance du mercredi 09 avril 2025, datée du 26 mars 2025, a été adressée aux conseillers et affichée aux portes des Mairies de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude.

FINANCES

BUDGET PRIMITIF 2025 : PRÉSENTATION ET ADOPTION DU BUDGET ANNEXE MOBILITÉS

Le Budget Mobilités présente un excédent de fonctionnement et d'investissement il s'équilibre comme suit :

- 88 100.00 € excédent de fonctionnement
- 964 500.00 € dépenses de fonctionnement
- 1 052 600.00 € recettes de fonctionnement
- 102 000.00 € dépenses d'investissement
- 102 000.00 € recettes d'investissement

La balance du budget primitif se présente ainsi :

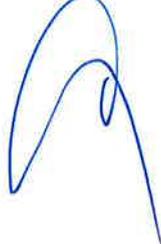
FONCTIONNEMENT			
Libellé	Dépenses	Libellé	Recettes
011 - Charges à caractère général	831 500,00	002 - Résultat d'exploitation reporté	122 155,28
012 - Charges de personnel et frais assimilés	25 000,00	013 - Atténuations de charges	0,00
023 - Virement à la section d'investissement	102 000,00	70 - Produits des services, du domaine et vente diverses	100 000,00
65 - Autres charges de gestion courante	5 000,00	73 - Produits issus de la fiscalité	405 000,00
67 - Charges exceptionnelles	1 000,00	74 - Dotations, subventions et participations	425 369,00
		75 - Autres produits de gestion courante	75,72
TOTAL	964 500,00	TOTAL	1 052 600,00
INVESTISSEMENT			
Libellé	Dépenses	Libellé	Recettes
20 - Immobilisations incorporelles	50 000,00	021 - Virements de la section de fonctionnement	102 000,00
21 - Immobilisations corporelles	40 000,00		
23 - Immobilisations en cours	12 000,00		
TOTAL	102 000,00	TOTAL	102 000,00

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré [résultat du vote : 36 pour, 0 contre, 12 abstentions (INVERNIZZI Noël + pouvoir De ROECK Laëtitia, BERNARD Alain + pouvoir VINCENT-GENOD Sylvie, GRANDCLEMENT Annick, CHAMBARD Catherine + pouvoir BILLARD Isabelle, COTTET-EMARD Lilian + pouvoir HATMANICHANH Toukham, MILLET J-Louis, LUTIC Philippe + pouvoir JOUBERT Catherine)] :

- **ADOpte** le budget primitif 2025 du budget annexe Mobilités,
- **Autorise** la Présidente à mettre en œuvre le présent budget et à signer l'ensemble des documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

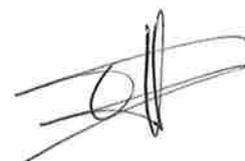
Secrétaire de séance,

Claude MERCIER



Secrétaire de séance,

Frédéric HERZOG



		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT-JURA SAINT- CLAUDE		<i>Délibération conforme, La Présidente, Isabelle HEURTIER</i>
		Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire		
MEMBRES		Date et lieu de la séance		
En exercice	49	MERCREDI 09 AVRIL 2025		
Présents	37	Salle de Conférence Pôle de Services du Tomachon SAINT-CLAUDE		
Excusés	11			
Pouvoirs	11			
Absents	01			

PRESENTS : GRAHEK Stéphane, GROS Stéphane, HEURTIER Isabelle, DEMARCHI J-François, CORNOT Claire, PIERS Josette, VINCENT Bernard, FREZIER Roland, DURANDOT Nelly, VINCENT Maryse, RIEUTORD Colin, GRECARD Daniel, MAITRE Hubert, PASSOT Philippe, BRULÉ Émilie, PLAUT Laurent, DA SILVA TEIXEIRA Rachel, MINY J-François, MAYET Annie, ROCHET Christian, MERCIER Claude, BONIN Pascal, JACQUENOD Michaël, MILLET J-Louis, INVERNIZZI Noël, COTTET-EMARD Lilian, CHAMBARD Catherine, BERNARD Alain, LUTIC Philippe, HERZOG Frédéric, GELPER Loïc, GRANDCLEMENT Annick, PONCET Frédéric, VAUFREY Nelly, LAHAUT Francis, VERNEREY Samuel, MONNERET Daniel.

EXCUSES : AUGER Gérard, DONZE A-Christine, MOREL-FOURRIER Roger, JOUBERT Catherine, BILLARD Isabelle, VINCENT-GENOD Sylvie, DUCHENE Gérard, HATMANICHANH Toukham, DE ROECK Laëticia, BLONDET Alain, BLONDET Alain, JACQUENOD Daniel.

ABSENTS : CAPELLI Marc

POUVOIRS : AUGER Gérard donne pouvoir à FREZIER Roland, DONZE A-Christine donne pouvoir à PIERS Josette, MOREL-FOURRIER Roger donne pouvoir à MAYET Annie, JOUBERT Catherine donne pouvoir à LUTIC Philippe, BILLARD Isabelle donne pouvoir à CHAMBARD Catherine, VINCENT-GENOD Sylvie donne pouvoir à BERNARD Alain, DUCHENE Gérard donne pouvoir à Frédéric HERZOG, HATMANICHANH Toukham donne pouvoir à COTTET-EMARD Lilian, DE ROECK Laëticia donne pouvoir à INVERNIZZI Noël, BLONDET Alain donne pouvoir à PASSOT Philippe, JACQUENOD Daniel donne pouvoir à HEURTIER Isabelle.

Soit 37 présents et 11 pouvoirs soit 48 votants

La convocation pour la séance du mercredi 09 avril 2025, datée du 26 mars 2025, a été adressée aux conseillers et affichée aux portes des Mairies de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude.

FINANCES

BUDGET PRIMITIF 2025 : PRÉSENTATION ET ADOPTION DU BUDGET SPECIAL ASF

Le Budget ASF s'équilibre à hauteur de :

- 706 200.00 € en fonctionnement
- 178 400.00 € en investissement

La balance du budget primitif se présente ainsi :

FONCTIONNEMENT			
Libellé	Dépenses	Libellé	Recettes
002 - Résultat de fonctionnement reporté	0,00	002 - Résultat de fonctionnement reporté	0,00
011 - Charges à caractère général	245 800,00	013 - Atténuations de charges	24 800,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	364 300,00	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	45 711,26
023 - Virement à la section d'investissement	0,00	70 - Produits des services, du domaine et vente diverses	282 000,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	63 626,01		
65 - Autres charges de gestion	10 400,00	74 - Dotations, subventions et	346 713,89
66 - Charges financières	21 493,52	75 - Autres produits de gestion courante	6 590,38
67 - Charges exceptionnelles	500,00		
68 - Dotations aux amortissements et aux provisions	80,47	78 - Reprises sur amortissements et provisions	384,47
TOTAL	706 200,00	TOTAL	706 200,00
INVESTISSEMENT			
Libellé	Dépenses	Libellé	Recettes
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	10 302,24	001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	45 711,26	021 - Virements de la section de fonctionnement	0,00
		024 - Produits de cessions	0,00
		040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	63 626,01
16 - Emprunt et dettes assimilées	57 386,50	10 - Dotations, fonds divers et réserves	104 227,49
20 - Immobilisations incorporelles	0,00	13 - Subventions d'investissement	8 460,00
21 - Immobilisations corporelles	8 865,30	16 - Emprunts et dettes assimilées	2 086,50
23 - Immobilisations en cours	56 134,70		
TOTAL	178 400,00	TOTAL	178 400,00

Le conseil communautaire, à l'unanimité et après en avoir délibéré (**résultat du vote : 48 pour, 0 contre, 0 abstention**) :

- **ADOPTÉ** le budget primitif 2025 du budget spécial ASF,
- **AUTORISE** la Présidente à mettre en œuvre le présent budget et à signer l'ensemble des documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Secrétaire de séance,

Claude MERCIER



Secrétaire de séance,

Frédéric HERZOG



		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HAUT-JURA SAINT- CLAUDE		<i>Délibération conforme, La Présidente, Isabelle HEURTIER</i>
		Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire		
MEMBRES		Date et lieu de la séance		
En exercice	49	MERCREDI 09 AVRIL 2025		
Présents	37	Salle de Conférence Pôle de Services du Tomachon SAINT-CLAUDE		
Excusés	11			
Pouvoirs	11			
Absents	01			

PRESENTS : GRAHEK Stéphane, GROS Stéphane, HEURTIER Isabelle, DEMARCHI J-François, CORNOT Claire, PIERS Josette, VINCENT Bernard, FREZIER Roland, DURANDOT Nelly, VINCENT Maryse, RIEUTORD Colin, GRECARD Daniel, MAITRE Hubert, PASSOT Philippe, BRULÉ Émilie, PLAUT Laurent, DA SILVA TEIXEIRA Rachel, MINY J-François, MAYET Annie, ROCHET Christian, MERCIER Claude, BONIN Pascal, JACQUENOD Michaël, MILLET J-Louis, INVERNIZZI Noël, COTTET-EMARD Lilian, CHAMBARD Catherine, BERNARD Alain, LUTIC Philippe, HERZOG Frédéric, GELPER Loïc, GRANDCLEMENT Annick, PONCET Frédéric, VAUFREY Nelly, LAHAUT Francis, VERNEREY Samuel, MONNERET Daniel.

EXCUSES : AUGER Gérard, DONZE A-Christine, MOREL-FOURRIER Roger, JOUBERT Catherine, BILLARD Isabelle, VINCENT-GENOD Sylvie, DUCHENE Gérard, HATMANICHANH Toukham, DE ROECK Laëtitia, BLONDET Alain, BLONDET Alain, JACQUENOD Daniel.

ABSENTS : CAPELLI Marc

POUVOIRS : AUGER Gérard donne pouvoir à FREZIER Roland, DONZE A-Christine donne pouvoir à PIERS Josette, MOREL-FOURRIER Roger donne pouvoir à MAYET Annie, JOUBERT Catherine donne pouvoir à LUTIC Philippe, BILLARD Isabelle donne pouvoir à CHAMBARD Catherine, VINCENT-GENOD Sylvie donne pouvoir à BERNARD Alain, DUCHENE Gérard donne pouvoir à Frédéric HERZOG, HATMANICHANH Toukham donne pouvoir à COTTET-EMARD Lilian, DE ROECK Laëtitia donne pouvoir à INVERNIZZI Noël, BLONDET Alain donne pouvoir à PASSOT Philippe, JACQUENOD Daniel donne pouvoir à HEURTIER Isabelle.

Soit 37 présents et 11 pouvoirs soit 48 votants

La convocation pour la séance du mercredi 09 avril 2025, datée du 26 mars 2025, a été adressée aux conseillers et affichée aux portes des Mairies de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude.

FINANCES

SUBVENTIONS D'ÉQUILIBRE : VERSEMENTS AUX BUDGETS ANNEXES

Vu les articles L.2221-1 et L.2221-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

Considérant la nécessité de verser des subventions d'équilibre du budget principal vers les budgets annexes par suite de la préparation des budgets primitifs 2025 de la Communauté de Communes Haut Jura Saint Claude. Il convient d'autoriser les montants de ces subventions prévues, selon qu'il s'agit d'un service public administratif ou d'un service public industriel et commercial.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré [**résultat du vote : 35 pour, 0 contre, 13 abstentions** (INVERNIZZI Noël + pouvoir De ROECK Laëtitia, BERNARD Alain + pouvoir VINCENT-GENOD Sylvie, GRANDCLEMENT Annick, CHAMBARD Catherine + pouvoir BILLARD Isabelle, COTTET-EMARD Lilian + pouvoir HATMANICHANH Toukham, MILLET J-Louis, LUTIC Philippe + pouvoir JOUBERT Catherine, GELPER Loïc)] :

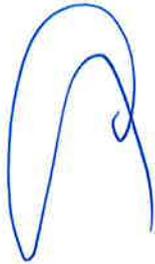
- **AUTORISE** le budget général à verser :

- Une subvention d'équilibre maximale de 328 000 € au budget annexe Atelier des Savoir Faire
 - Une subvention d'équilibre maximale de 206 000 € au budget annexe Activités économiques
 - Une subvention d'équilibre maximale de 135 400 € au budget annexe Maisons de santé
 - Une subvention d'équilibre maximale de 300 000 € au budget annexe OT
 - Une subvention d'équilibre maximale de 414 718 € au budget annexe MOBILITÉS
- **ACTE** que pour 2026, une avance de 30 % pourra versée afin de pallier le manque de trésorerie de ces budgets et ce avant le vote des budgets 2026,
- **AUTORISE** la Présidente à signer tout document relatif/ toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

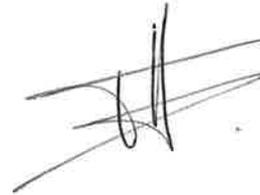
Secrétaire de séance,

Secrétaire de séance,

Claude MERCIER

A blue ink signature consisting of a large, stylized 'M' shape with a small loop at the bottom right.

Frédéric HERZOG

A black ink signature consisting of several horizontal and vertical strokes, forming a stylized 'F' and 'H'.

		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT-JURA SAINT- CLAUDE		<i>Délibération conforme, La Présidente, Isabelle HEURTIER</i>
		Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire		
MEMBRES		Date et lieu de la séance		
En exercice	49	MERCREDI 09 AVRIL 2025		
Présents	37	Salle de Conférence Pôle de Services du Tomachon SAINT-CLAUDE		
Excusés	11			
Pouvoirs	11			
Absents	01			

PRESENTS : GRAHEK Stéphane, GROS Stéphane, HEURTIER Isabelle, DEMARCHI J-François, CORNOT Claire, PIERS Josette, VINCENT Bernard, FREZIER Roland, DURANDOT Nelly, VINCENT Maryse, RIEUTORD Colin, GRECARD Daniel, MAITRE Hubert, PASSOT Philippe, BRULÉ Émilie, PLAUT Laurent, DA SILVA TEIXEIRA Rachel, MINY J-François, MAYET Annie, ROCHET Christian, MERCIER Claude, BONIN Pascal, JACQUENOD Michaël, MILLET J-Louis, INVERNIZZI Noël, COTTET-EMARD Lilian, CHAMBARD Catherine, BERNARD Alain, LUTIC Philippe, HERZOG Frédéric, GELPER Loïc, GRANDCLEMENT Annick, PONCET Frédéric, VAUFREY Nelly, LAHAUT Francis, VERNEREY Samuel, MONNERET Daniel.

EXCUSES : AUGER Gérard, DONZE A-Christine, MOREL-FOURRIER Roger, JOUBERT Catherine, BILLARD Isabelle, VINCENT-GENOD Sylvie, DUCHENE Gérard, HATMANICHANH Toukham, DE ROECK Laëtitia, BLONDET Alain, BLONDET Alain, JACQUENOD Daniel.

ABSENTS : CAPELLI Marc

POUVOIRS : AUGER Gérard donne pouvoir à FREZIER Roland, DONZE A-Christine donne pouvoir à PIERS Josette, MOREL-FOURRIER Roger donne pouvoir à MAYET Annie, JOUBERT Catherine donne pouvoir à LUTIC Philippe, BILLARD Isabelle donne pouvoir à CHAMBARD Catherine, VINCENT-GENOD Sylvie donne pouvoir à BERNARD Alain, DUCHENE Gérard donne pouvoir à Frédéric HERZOG, HATMANICHANH Toukham donne pouvoir à COTTET-EMARD Lilian, DE ROECK Laëtitia donne pouvoir à INVERNIZZI Noël, BLONDET Alain donne pouvoir à PASSOT Philippe, JACQUENOD Daniel donne pouvoir à HEURTIER Isabelle.

Soit 37 présents et 11 pouvoirs soit 48 votants

La convocation pour la séance du mercredi 09 avril 2025, datée du 26 mars 2025, a été adressée aux conseillers et affichée aux portes des Mairies de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude.

FINANCES

ANIMATION DU TERRITOIRE : APPROBATION DE L'ENVELOPPE GLOBALE DES SUBVENTIONS 2025

Vu les statuts de la collectivité, notamment l'article 7- « soutiens, partenariats et participations financières aux associations sportives, culturelles et touristiques de rayonnement intercommunal » ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré (**résultat du vote : 48 pour, 0 contre, 0 abstention**) :

- **ARRÊTE** une enveloppe globale de subventions d'animations du territoire à 69 500 euros,
- **DÉLÈGUE** au Bureau la ventilation de cette enveloppe au regard des demandes reçues dans le respect de celle-ci ;
- **AUTORISE** la présidente à signer l'ensemble des conventions et pièces nécessaires à l'octroi de ces subventions.

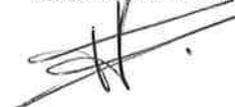
Secrétaire de séance,

Claude MERCIER



Secrétaire de séance,

Frédéric HERZOG



		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT-JURA SAINT- CLAUDE		<i>Délibération conforme, La Présidente, Isabelle HEURTIER</i>
		Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire		
MEMBRES				
En exercice	49	Date et lieu de la séance		
Présents	37	MERCREDI 09 AVRIL 2025		
Excusés	11	Salle de Conférence		
Pouvoirs	11	Pôle de Services du Tomachon		
Absents	01	SAINT-CLAUDE		

PRESENTS : GRAHEK Stéphane, GROS Stéphane, HEURTIER Isabelle, DEMARCHI J-François, CORNOT Claire, PIERS Josette, VINCENT Bernard, FREZIER Roland, DURANDOT Nelly, VINCENT Maryse, RIEUTORD Colin, GRECARD Daniel, MAITRE Hubert, PASSOT Philippe, BRULÉ Émilía, PLAUT Laurent, DA SILVA TEIXEIRA Rachel, MINY J-François, MAYET Annie, ROCHET Christian, MERCIER Claude, BONIN Pascal, JACQUENOD Michaël, MILLET J-Louis, INVERNIZZI Noël, COTTET-EMARD Lilian, CHAMBARD Catherine, BERNARD Alain, LUTIC Philippe, HERZOG Frédéric, GELPER Loïc, GRANDCLEMENT Annick, PONCET Frédéric, VAUFREY Nelly, LAHAUT Francis, VERNEREY Samuel, MONNERET Daniel.

EXCUSES : AUGER Gérard, DONZE A-Christine, MOREL-FOURRIER Roger, JOUBERT Catherine, BILLARD Isabelle, VINCENT-GENOD Sylvie, DUCHENE Gérard, HATMANICHANH Toukkham, DE ROECK Laëtítia, BLONDET Alain, BLONDET Alain, JACQUENOD Daniel.

ABSENTS : CAPELLI Marc

POUVOIRS : AUGER Gérard donne pouvoir à FREZIER Roland, DONZE A-Christine donne pouvoir à PIERS Josette, MOREL-FOURRIER Roger donne pouvoir à MAYET Annie, JOUBERT Catherine donne pouvoir à LUTIC Philippe, BILLARD Isabelle donne pouvoir à CHAMBARD Catherine, VINCENT-GENOD Sylvie donne pouvoir à BERNARD Alain, DUCHENE Gérard donne pouvoir à Frédéric HERZOG, HATMANICHANH Toukkham donne pouvoir à COTTET-EMARD Lilian, DE ROECK Laëtítia donne pouvoir à INVERNIZZI Noël, BLONDET Alain donne pouvoir à PASSOT Philippe, JACQUENOD Daniel donne pouvoir à HEURTIER Isabelle.

Soit 37 présents et 11 pouvoirs soit 48 votants

La convocation pour la séance du mercredi 09 avril 2025, datée du 26 mars 2025, a été adressée aux conseillers et affichée aux portes des Mairies de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude.

FINANCES

AUTORISATION DE PROGRAMME - CRÉDITS DE PAIEMENTS – RESTRUCTURATION DU CENTRE NAUTIQUE DU MARTINET

Conformément aux articles L.2311-3 et R.2311-9 du Code Général des Collectivités territoriales, les dotations budgétaires affectées aux dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme (AP) et des crédits de paiement (CP). Cette procédure permet à la Communauté de Communes de délibérer sur une enveloppe globale de dépenses ainsi que sa répartition dans le temps. La planification favorise la lisibilité des engagements financiers de la collectivité à moyen terme.

Vu la délibération N°15/1-1 du Conseil Communautaire du 6 juillet 2022 approuvant la présentation de l'avant-projet définitif et la décision de retenir le projet dans sa globalité avec toutes les options donnant ainsi une dimension structurante au projet,

Vu la délibération N°HJSC_C_2024_04_12 du Conseil Communautaire du 10 avril 2024 approuvant la création de l'autorisation de programme / des crédits de paiements pour le projet de la restructuration du Centre Nautique.

Vu la nécessité de modifier l'autorisation de programme / des crédits de paiements au regard des dépenses réelles de 2024 et du planning des dépenses de 2025 à 2027.

Il est proposé au Conseil Communautaire de modifier l'autorisation de programme / crédits de paiement comme suit :

PROJET DE RESTRUCTURATION DU CENTRE NAUTIQUE DU MARTINET					
Autorisation de programme TTC	Réalisation antérieure	Reste à inscrire	Crédit de paiement 2025	Crédit de paiement 2026	Crédit de paiement 2027
17 416 089,05	1 662 257,22	15 753 831,83	7 561 839,28	7 089 224,33	1 102 768,22
Autorisation de programme HT					
14 513 407,54	1 385 214,35	13 128 193,19	6 301 532,73	5 907 686,94	918 973,52

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré [**résultat du vote : 37 pour, 0 contre, 11 abstentions** (INVERNIZZI Noël + pouvoir De ROECK Laëtitia, BERNARD Alain + pouvoir VINCENT-GENOD Sylvie, GRANDCLEMENT Annick, CHAMBARD Catherine + pouvoir BILLARD Isabelle, COTTET-EMARD Lilian pour pouvoir HATMANICHANH Toukkham, MILLET J-Louis, LUTIC Philippe + pouvoir JOUBERT Catherine)] :

- **APPROUVE** la création de l'autorisation de programme / des crédits de paiement ci-dessus pour le projet de restructuration du Centre Nautique du Martinet,
- **AUTORISE** la Présidente à signer l'ensemble des documents nécessaires

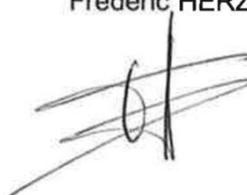
Secrétaire de séance,

Claude MERCIER



Secrétaire de séance,

Frédéric HERZOG



		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HAUT-JURA SAINT- CLAUDE		<i>Délibération conforme, La Présidente, Isabelle HEURTIER</i> 
		Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire		
MEMBRES		Date et lieu de la séance		
En exercice	49	MERCREDI 09 AVRIL 2025		
Présents	37	Salle de Conférence Pôle de Services du Tomachon SAINT-CLAUDE		
Excusés	11			
Pouvoirs	11			
Absents	01			

PRESENTS : GRAHEK Stéphane, GROS Stéphane, HEURTIER Isabelle, DEMARCHI J-François, CORNOT Claire, PIERS Josette, VINCENT Bernard, FREZIER Roland, DURANDOT Nelly, VINCENT Maryse, RIEUTORD Colin, GRENARD Daniel, MAITRE Hubert, PASSOT Philippe, BRULÉ Émilie, PLAUT Laurent, DA SILVA TEIXEIRA Rachel, MINY J-François, MAYET Annie, ROCHET Christian, MERCIER Claude, BONIN Pascal, JACQUENOD Michaël, MILLET J-Louis, INVERNIZZI Noël, COTTET-EMARD Lilian, CHAMBARD Catherine, BERNARD Alain, LUTIC Philippe, HERZOG Frédéric, GELPER Loïc, GRANDCLEMENT Annick, PONCET Frédéric, VAUFREY Nelly, LAHAUT Francis, VERNEREY Samuel, MONNERET Daniel.

EXCUSES : AUGER Gérard, DONZE A-Christine, MOREL-FOURRIER Roger, JOUBERT Catherine, BILLARD Isabelle, VINCENT-GENOD Sylvie, DUCHENE Gérard, HATMANICHANH Toukham, DE ROECK Laëtitia, BLONDET Alain, BLONDET Alain, JACQUENOD Daniel.

ABSENTS : CAPELLI Marc

POUVOIRS : AUGER Gérard donne pouvoir à FREZIER Roland, DONZE A-Christine donne pouvoir à PIERS Josette, MOREL-FOURRIER Roger donne pouvoir à MAYET Annie, JOUBERT Catherine donne pouvoir à LUTIC Philippe, BILLARD Isabelle donne pouvoir à CHAMBARD Catherine, VINCENT-GENOD Sylvie donne pouvoir à BERNARD Alain, DUCHENE Gérard donne pouvoir à Frédéric HERZOG, HATMANICHANH Toukham donne pouvoir à COTTET-EMARD Lilian, DE ROECK Laëtitia donne pouvoir à INVERNIZZI Noël, BLONDET Alain donne pouvoir à PASSOT Philippe, JACQUENOD Daniel donne pouvoir à HEURTIER Isabelle.

Soit 37 présents et 11 pouvoirs soit 48 votants

La convocation pour la séance du mercredi 09 avril 2025, datée du 26 mars 2025, a été adressée aux conseillers et affichée aux portes des Mairies de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude.

FINANCES

BUDGET PRIMITIF 2025 : PRÉSENTATION ET ADOPTION DU BUDGET GÉNÉRAL

Le Budget général s'équilibre à hauteur de :

- 18 160 000.00 € en fonctionnement
- 14 625 000.00 € en investissement

Et la balance du budget primitif se présente ainsi :

FONCTIONNEMENT			
Libellé	Dépenses	Libellé	Recettes
011 - Charges à caractère général	1 583 000,00	002 - Résultat d'exploitation reporté	1 732 490,73
012 - Charges de personnel et frais assimilés	3 455 000,00	013 - Atténuations de charges	178 000,00
014 - Atténuations de produits	3 935 000,00	042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 050 607,65
023 - Virement à la section d'investissement	2 513 166,99	70 - Produits des services, du domaine et vente diverses	369 000,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 555 213,69	73 - Impôts et taxes	4 755 500,00
65 - Autres charges de gestion courante	4 881 651,66	731 - Fiscalité locale	6 453 000,00
66 - Charges financières	193 500,00	74 - Dotations, subventions et participations	3 493 600,01
67 - Charges exceptionnelles	8 000,00	75 - Autres produits de gestion courante	95 300,00
68 - Dotations aux amortissements et aux provisions	35 467,66	77 - Produits exceptionnels	1 153,20
TOTAL	18 160 000,00	TOTAL	18 160 000,00
INVESTISSEMENT			
Libellé	Dépenses	Libellé	Recettes
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	757 551,27	021 - Virement de la section de fonctionnement	2 513 166,99
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 050 607,65	024 - Produits de cessions	41 670,00
041 - Opérations patrimoniales	500 000,00	040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 555 213,69
13 - Subventions d'investissement	0,00	041 - Opérations patrimoniales	500 000,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	786 684,32	10 - Dotations, fonds divers et réserves	2 453 001,27
20 - Immobilisations incorporelles	401 591,48	13 - Subventions d'investissement	4 866 674,66
204 - Subvention d'équipement versées	500 160,00	16 - Emprunts et dettes assimilées	2 695 273,39
21 - Immobilisations corporelles	606 336,38	TOTAL	14 625 000,00
23 - Immobilisations en cours	9 791 967,90		
26 - Participation et créances rattachées à des participations	222 601,00		
27 - Autres immobilisations financières	7 500,00		
TOTAL	14 625 000,00	TOTAL	14 625 000,00

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré [résultat du vote : 35 pour, 0 contre, 13 abstentions (INVERNIZZI Noël + pouvoir De ROECK Laëtitia, BERNARD Alain + pouvoir VINCENT-GENOD Sylvie, GRANDCLEMENT Annick, CHAMBARD Catherine + pouvoir BILLARD Isabelle, COTTET-EMARD Lilian + pouvoir HATMANICHANH Toukham, MILLET J-Louis, LUTIC Philippe + pouvoir JOUBERT Catherine, GELPER Loïc)] :

- **ADOpte** le budget primitif 2025 du budget général,



- **AUTORISE** la Présidente à mettre en œuvre le présent budget et à signer l'ensemble des documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Secrétaire de séance,

Secrétaire de séance,

Claude MERCIER

Frédéric HERZOG

		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT-JURA SAINT- CLAUDE		<i>Délibération conforme, La Présidente, Isabelle HEURTIER</i>
		Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire		
MEMBRES		Date et lieu de la séance		
En exercice	49	MERCREDI 09 AVRIL 2025		
Présents	37	Salle de Conférence Pôle de Services du Tomachon SAINT-CLAUDE		
Excusés	11			
Pouvoirs	11			
Absents	01			

PRESENTS : GRAHEK Stéphane, GROS Stéphane, HEURTIER Isabelle, DEMARCHI J-François, CORNOT Claire, PIERS Josette, VINCENT Bernard, FREZIER Roland, DURANDOT Nelly, VINCENT Maryse, RIEUTORD Colin, GRECARD Daniel, MAITRE Hubert, PASSOT Philippe, BRULÉ Émilie, PLAUT Laurent, DA SILVA TEIXEIRA Rachel, MINY J-François, MAYET Annie, ROCHET Christian, MERCIER Claude, BONIN Pascal, JACQUENOD Michaël, MILLET J-Louis, INVERNIZZI Noël, COTTET-EMARD Lilian, CHAMBARD Catherine, BERNARD Alain, LUTIC Philippe, HERZOG Frédéric, GELPER Loïc, GRANDCLEMENT Annick, PONCET Frédéric, VAUFREY Nelly, LAHAUT Francis, VERNEREY Samuel, MONNERET Daniel.

EXCUSES : AUGER Gérard, DONZE A-Christine, MOREL-FOURRIER Roger, JOUBERT Catherine, BILLARD Isabelle, VINCENT-GENOD Sylvie, DUCHENE Gérard, HATMANICHANH Toukham, DE ROECK Laëtitia, BLONDET Alain, BLONDET Alain, JACQUENOD Daniel.

ABSENTS : CAPELLI Marc

POUVOIRS : AUGER Gérard donne pouvoir à FREZIER Roland, DONZE A-Christine donne pouvoir à PIERS Josette, MOREL-FOURRIER Roger donne pouvoir à MAYET Annie, JOUBERT Catherine donne pouvoir à LUTIC Philippe, BILLARD Isabelle donne pouvoir à CHAMBARD Catherine, VINCENT-GENOD Sylvie donne pouvoir à BERNARD Alain, DUCHENE Gérard donne pouvoir à Frédéric HERZOG, HATMANICHANH Toukham donne pouvoir à COTTET-EMARD Lilian, DE ROECK Laëtitia donne pouvoir à INVERNIZZI Noël, BLONDET Alain donne pouvoir à PASSOT Philippe, JACQUENOD Daniel donne pouvoir à HEURTIER Isabelle.

Soit 37 présents et 11 pouvoirs soit 48 votants

La convocation pour la séance du mercredi 09 avril 2025, datée du 26 mars 2025, a été adressée aux conseillers et affichée aux portes des Mairies de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

MOBILITÉS : APPROBATION DES CONTRATS OPÉRATIONNELS DE MOBILITÉ

Vu les statuts de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude, notamment l'article 7-8 « Autorité Organisation de la Mobilité »,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, notamment ses articles 15, 114 et 113,

La Loi d'Orientation des Mobilités du 24 décembre 2019 (LOM) a renforcé la Région dans son rôle de Cheffe de file de la Mobilité. Elle œuvre ainsi à coordonner les compétences en matière de mobilité de l'ensemble des Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM) de son territoire.

Dans ce cadre, la Région rédige des Contrats Opérationnels de Mobilité (COM) pour les bassins de mobilité qui portent à connaissances les offres, les services et les outils de mobilités existants ainsi que le rôle des acteurs de la mobilité.

La Région Bourgogne Franche Comté a défini des bassins de mobilité qui sont l'échelle de référence des COM. La Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude appartient au bassin de mobilité du Haut-Jura comprenant la CC La Grand Vallière, Haut-Jura Arcade et Station des Rousses.

Ce contrat, d'une durée de trois ans est structuré en 5 parties :

- Introduction
- Etat des lieux
- Enjeux et actions
- Synthèse des fiches actions
- Annexes.

La Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude est identifiée en tant que « partie prenante obligatoire » pour le COM du Haut-Jura et « partie prenante complémentaire » du COM du Pays Lédonien. L'ensemble des Contrats Opérationnels de Mobilité sont joints en annexe.

L'adoption de ce Contrat Opérationnel de Mobilité par la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude n'a aucune conséquence financière puisqu'il n'est qu'un « Porté à connaissance ». La phase opérationnelle n'interviendra que dans un second temps.

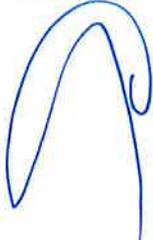
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré (**résultat du vote : 48 pour, 0 contre, 0 abstention**) :

- **APPROUVE** le Contrat Opérationnel de Mobilité du Haut-Jura en tant que partie prenante obligatoire,
- **APPROUVE** le Contrat Opérationnel de Mobilité du Pays Lédonien en tant que partie prenante complémentaire,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer lesdits contrats ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Secrétaire de séance,

Claude MERCIER



Secrétaire de séance,

Frédéric HERZOG



		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HAUT-JURA SAINT- CLAUDE		<i>Délibération conforme, La Présidente, Isabelle HEURTIER</i> 
MEMBRES		Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire		
En exercice	49	Date et lieu de la séance		
Présents	37	MERCREDI 09 AVRIL 2025		
Excusés	11	Salle de Conférence Pôle de Services du Tomachon SAINT-CLAUDE		
Pouvoirs	11			
Absents	01			

PRESENTS : GRAHEK Stéphane, GROS Stéphane, HEURTIER Isabelle, DEMARCHI J-François, CORNOT Claire, PIERS Josette, VINCENT Bernard, FREZIER Roland, DURANDOT Nelly, VINCENT Maryse, RIEUTORD Colin, MAITRE Hubert, PASSOT Philippe, BRULÉ Émilie, PLAUT Laurent, DA SILVA TEIXEIRA Rachel, MINY J-François, MAYET Annie, ROCHET Christian, MERCIER Claude, BONIN Pascal, JACQUENOD Michaël, MILLET J-Louis, INVERNIZZI Noël, COTTET-EMARD Lilian, CHAMBARD Catherine, BERNARD Alain, LUTIC Philippe, HERZOG Frédéric, GELPER Loïc, GRANDCLEMENT Annick, PONCET Frédéric, VAUFREY Nelly, LAHAUT Francis, VERNEREY Samuel, MONNERET Daniel.

EXCUSES : AUGER Gérard, DONZE A-Christine, MOREL-FOURRIER Roger, JOUBERT Catherine, BILLARD Isabelle, VINCENT-GENOD Sylvie, DUCHENE Gérard, HATMANICHANH Toukham, DE ROECK Laëtitia, BLONDET Alain, BLONDET Alain, JACQUENOD Daniel.

ABSENTS : GRENARD Daniel , CAPELLI Marc

POUVOIRS : AUGER Gérard donne pouvoir à FREZIER Roland, DONZE A-Christine donne pouvoir à PIERS Josette, MOREL-FOURRIER Roger donne pouvoir à MAYET Annie, JOUBERT Catherine donne pouvoir à LUTIC Philippe, BILLARD Isabelle donne pouvoir à CHAMBARD Catherine, VINCENT-GENOD Sylvie donne pouvoir à BERNARD Alain, DUCHENE Gérard donne pouvoir à Frédéric HERZOG, HATMANICHANH Toukham donne pouvoir à COTTET-EMARD Lilian, DE ROECK Laëtitia donne pouvoir à INVERNIZZI Noël, BLONDET Alain donne pouvoir à PASSOT Philippe, JACQUENOD Daniel donne pouvoir à HEURTIER Isabelle.

Soit 36 présents et 11 pouvoirs soit 47 votants

La convocation pour la séance du mercredi 09 avril 2025, datée du 26 mars 2025, a été adressée aux conseillers et affichée aux portes des Mairies de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude.

M. GRENARD Daniel a quitté la pièce au moment du vote de cette motion.

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

MOBILITÉS : MOTION DE SOUTIEN POUR LA DEFENSE DE LA LIGNE DES HIRONDELLES

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, notamment ses articles 15, 114 et 113,

Vu les statuts de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude, notamment l'article 7-8 « Autorité Organisation de la Mobilité »,

Considérant que la ligne des Hironnelles est un axe structurant pour le Haut-Jura, permettant la liaison essentielle entre la plaine et les territoires de montagne,

Considérant qu'elle joue un rôle fondamental dans la mobilité quotidienne des habitants, l'accès aux services publics, au tourisme durable et à l'économie locale

Considérant que son maintien et son amélioration sont indispensables à la transition écologique et à la réduction des émissions de gaz à effet de serre en favorisant un mode de transport collectif et bas carbone ;

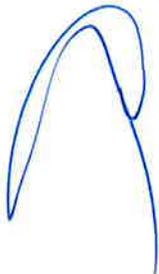
Considérant que la dégradation de son service, voire sa fermeture, compromettrait gravement l'attractivité du territoire, le désenclavement des zones rurales et la qualité de vie des habitants.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré (**résultat du vote : 47 pour, 0 contre, 0 abstention**) :

- **APPORTE** son soutien plein et entier à la démarche initiée par la Région Bourgogne-Franche-Comté «Pétition pour la défense de nos lignes ferroviaires» et insiste sur l'importance stratégique de la ligne des Hirondelles pour le Haut-Jura ;
- **DEMANDE** à la Région Bourgogne-Franche-Comté, à l'État et à la SNCF de garantir la pérennité et la modernisation de la ligne des Hirondelles afin de répondre aux besoins actuels et futurs du territoire
- **S'ENGAGE** à relayer cette pétition auprès de ses habitants et partenaires afin de sensibiliser un maximum d'acteurs à cette problématique spécifique.
- **AUTORISE** la Présidente à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

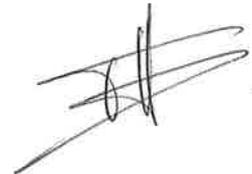
Secrétaire de séance,

Claude MERCIER



Secrétaire de séance,

Frédéric HERZOG



		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HAUT-JURA SAINT- CLAUDE		<i>Délibération conforme, La Présidente, Isabelle HEURTIER</i>
		Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire		
MEMBRES		Date et lieu de la séance		
En exercice	49	MERCREDI 09 AVRIL 2025		
Présents	37	Salle de Conférence Pôle de Services du Tomachon SAINT-CLAUDE		
Excusés	11			
Pouvoirs	11			
Absents	01			

PRESENTS : GRAHEK Stéphane, GROS Stéphane, HEURTIER Isabelle, DEMARCHI J-François, CORNOT Claire, PIERS Josette, VINCENT Bernard, FREZIER Roland, DURANDOT Nelly, VINCENT Maryse, RIEUTORD Colin, MAITRE Hubert, PASSOT Philippe, BRULÉ Émilía, PLAUT Laurent, DA SILVA TEIXEIRA Rachel, MINY J-François, MAYET Annie, ROCHET Christian, MERCIER Claude, BONIN Pascal, JACQUENOD Michaël, MILLET J-Louis, INVERNIZZI Noël, COTTET-EMARD Lilian, CHAMBARD Catherine, BERNARD Alain, LUTIC Philippe, HERZOG Frédéric, GELPER Loïc, GRANDCLEMENT Annick, PONCET Frédéric, VAUFREY Nelly, LAHAUT Francis, VERNEREY Samuel, MONNERET Daniel.

EXCUSES : AUGER Gérard, DONZE A-Christine, MOREL-FOURRIER Roger, JOUBERT Catherine, BILLARD Isabelle, VINCENT-GENOD Sylvie, DUCHENE Gérard, HATMANICHANH Toukxham, DE ROECK Laëtítia, BLONDET Alain, BLONDET Alain, JACQUENOD Daniel.

ABSENTS : GRENARD Daniel, CAPELLI Marc

POUVOIRS : AUGER Gérard donne pouvoir à FREZIER Roland, DONZE A-Christine donne pouvoir à PIERS Josette, MOREL-FOURRIER Roger donne pouvoir à MAYET Annie, JOUBERT Catherine donne pouvoir à LUTIC Philippe, BILLARD Isabelle donne pouvoir à CHAMBARD Catherine, VINCENT-GENOD Sylvie donne pouvoir à BERNARD Alain, DUCHENE Gérard donne pouvoir à Frédéric HERZOG, HATMANICHANH Toukxham donne pouvoir à COTTET-EMARD Lilian, DE ROECK Laëtítia donne pouvoir à INVERNIZZI Noël, BLONDET Alain donne pouvoir à PASSOT Philippe, JACQUENOD Daniel donne pouvoir à HEURTIER Isabelle.

Soit 36 présents et 11 pouvoirs soit 47 votants

La convocation pour la séance du mercredi 09 avril 2025, datée du 26 mars 2025, a été adressée aux conseillers et affichée aux portes des Mairies de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude.

M. GRENARD Daniel a quitté la pièce au moment du vote de cette motion.

AMÉMENAGEMENT DU TERRITOIRE

MOBILITÉS : MOTION DE SOUTIEN POUR LA DEFENSE DE LA LIGNE FERROVIAIRE ANDELOT-EN-MONTAGNE – SAINT-CLAUDE ET LA REOUVERTURE DE LA LIGNE SAINT-CLAUDE-OYONNAX

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, notamment ses articles 15, 114 et 113,

Vu les statuts de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude, notamment l'article 7-8 « Autorité Organisation de la Mobilité »,

Considérant que la fermeture de la ligne Saint-Claude – Oyonnax en décembre 2017 favorise le désenclavement du territoire de la communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude ;

Considérant que la réouverture de cette ligne pourrait jouer un rôle fondamental dans la mobilité quotidienne des habitants du territoire, l'accès aux services publics, au tourisme durable et à l'économie locale ;



Considérant que cette réouverture contribuerait à la transition écologique et à la réduction des émissions de gaz à effet de serre en favorisant un mode de transport collectif et bas carbone ;

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré (**résultat du vote : 47 pour, 0 contre, 0 abstention**) :

- **DEMANDE** la réouverture de la ligne ferroviaire Saint-Claude-Oyonnax ;
- **DEMANDE** à l'État, à la Région Auvergne-Rhône-Alpes et à la Région Bourgogne-Franche-Comté de coopérer à cette réouverture sans exclure les départements de l'Ain et du Jura ;
- **S'ENGAGE** à relayer cette motion auprès de ses habitants et partenaires afin de sensibiliser un maximum d'acteurs à cette problématique ;
- **AUTORISE** la Présidente à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Secrétaire de séance,

Secrétaire de séance,

Claude MERCIER

Frédéric HERZOG

		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES HAUT-JURA SAINT- CLAUDE		<i>Délibération conforme, La Présidente, Isabelle HEURTIER</i>
		Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire		
MEMBRES		Date et lieu de la séance		
En exercice	49	MERCREDI 09 AVRIL 2025		
Présents	37	Salle de Conférence Pôle de Services du Tomachon SAINT-CLAUDE		
Excusés	11			
Pouvoirs	11			
Absents	01			

PRESENTS : GRAHEK Stéphane, GROS Stéphane, HEURTIER Isabelle, DEMARCHI J-François, CORNOT Claire, PIERS Josette, VINCENT Bernard, FREZIER Roland, DURANDOT Nelly, VINCENT Maryse, RIEUTORD Colin, GRECARD Daniel, MAITRE Hubert, PASSOT Philippe, BRULÉ Émilie, PLAUT Laurent, DA SILVA TEIXEIRA Rachel, MINY J-François, MAYET Annie, ROCHET Christian, MERCIER Claude, BONIN Pascal, JACQUENOD Michaël, MILLET J-Louis, INVERNIZZI Noël, COTTET-EMARD Lilian, CHAMBARD Catherine, BERNARD Alain, LUTIC Philippe, HERZOG Frédéric, GELPER Loïc, GRANDCLEMENT Annick, PONCET Frédéric, VAUFREY Nelly, LAHAUT Francis, VERNEREY Samuel, MONNERET Daniel.

EXCUSES : AUGER Gérard, DONZE A-Christine, MOREL-FOURRIER Roger, JOUBERT Catherine, BILLARD Isabelle, VINCENT-GENOD Sylvie, DUCHENE Gérard, HATMANICHANH Toukkham, DE ROECK Laëtitia, BLONDET Alain, BLONDET Alain, JACQUENOD Daniel.

ABSENTS : CAPELLI Marc

POUVOIRS : AUGER Gérard donne pouvoir à FREZIER Roland, DONZE A-Christine donne pouvoir à PIERS Josette, MOREL-FOURRIER Roger donne pouvoir à MAYET Annie, JOUBERT Catherine donne pouvoir à LUTIC Philippe, BILLARD Isabelle donne pouvoir à CHAMBARD Catherine, VINCENT-GENOD Sylvie donne pouvoir à BERNARD Alain, DUCHENE Gérard donne pouvoir à Frédéric HERZOG, HATMANICHANH Toukkham donne pouvoir à COTTET-EMARD Lilian, DE ROECK Laëtitia donne pouvoir à INVERNIZZI Noël, BLONDET Alain donne pouvoir à PASSOT Philippe, JACQUENOD Daniel donne pouvoir à HEURTIER Isabelle.

Soit 37 présents et 11 pouvoirs soit 48 votants

La convocation pour la séance du mercredi 09 avril 2025, datée du 26 mars 2025, a été adressée aux conseillers et affichée aux portes des Mairies de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude.

VIE DES POPULATIONS

SPORT : CENTRE NAUTIQUE DU MARTINET – RECOURS A LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR SA GESTION ET SON FONCTIONNEMENT

Vu les statuts de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude et plus particulièrement l'article 6-4 « Construction, entretien, fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire »,

Vu le statut du futur Centre nautique du Martinet, qui rentre dans cette catégorie.

Vu l'article L1411-4 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) dispose que « *Les assemblées délibérantes des collectivités territoriales, de leurs groupements et de leurs établissements publics se prononcent sur le principe de toute délégation de service public local après avoir recueilli l'avis de la commission consultative des services publics locaux prévue à l'article L. 1413-1. Elles statuent au vu d'un rapport présentant le document contenant les caractéristiques des prestations que doit assurer le délégataire* ».

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial (CST) de recourir à la délégation de service public dans son procès-verbal du 19 novembre 2024.

Vu la nécessité, pour le Conseil communautaire, de statuer sur le futur mode de gestion de cet équipement,

A cet effet, et conformément aux dispositions de l'article L.1411-4 du CGCT précité, il est donné lecture du Rapport de présentation établi par Mme la Présidente, préalablement communiqué aux Conseillers et annexé aux présentes.

Il est rappelé que ce rapport a pour objet :

- de rappeler le contexte dans lequel s'inscrit le futur centre nautique et les principaux objectifs de la communauté de communes,
- de présenter les différents modes de gestion envisageables (gestion par la Communauté de communes via une régie autonome ou personnalisée ou une gestion externalisée via une concession de service public)
- d'exposer les raisons justifiant le recours à une convention de délégation de service (DSP),
- et de présenter les caractéristiques générales du contrat envisagé.

Considérant la technicité et la complexité des métiers et compétences spécifiques indispensables à l'exploitation d'un centre nautique, de la gestion humaine et juridique particulière qu'implique le personnel dédié à ces structures, des normes sanitaires, techniques et sociales propres à ce type d'activité,

Considérant que la Communauté de Communes Haut Jura Saint Claude n'a pas les moyens techniques et humains d'assurer elle-même, dans l'avenir, la gestion et l'exploitation du centre nautique du Martinet.

Considérant que la gestion externalisée de cet équipement s'impose donc, sur le fondement d'un contrat de concession de service public, transférant au futur opérateur la responsabilité pleine et entière de son exploitation, à ses risques et périls.

Considérant la nature des missions qui seraient ainsi confiées au futur délégataire, à savoir, et sans prétendre à l'exhaustivité :

- Le fonctionnement complet de l'équipement dans toutes ses composantes (organisation, planning, proposition de grille tarifaire diversifiée, à approuver par le conseil communautaire, en fonction de la nature des activités, création d'une tarification spécifique pour certains usagers en favorisant les abonnements) ;
- L'accueil des usagers de toute nature (grand et tout public, scolaire tous niveaux, centres de loisirs, clubs sportifs, associations, touristes, groupes, institutionnels, etc. ...) en tenant compte des prescriptions de la collectivité contenues dans le cahier des charges de la consultation ;
- Le recrutement et le management des effectifs nécessaires au fonctionnement du centre aquatique ;
- L'encaissement des droits d'entrée de toute nature (perception des recettes) et paiement des dépenses ;
- Toute la politique d'animation des activités susceptibles de participer au dynamisme et l'attractivité Du territoire et l'animation proprement dite ;
- Toute la politique de communication auprès des usagers (y compris site internet) ;
- L'entretien courant, la maintenance préventive et curative et le gros entretien renouvellement (certes peu calibré les premières années en raison de la prévalence des garanties constructeurs) ;
- La prise en charge et la gestion des fluides nécessaires au fonctionnement de l'équipement ;
- Le respect des règles d'hygiène et de sécurité ;
- La souscription des contrats d'assurance ;
- Le paiement des taxes et impôts liés à l'exploitation.

Considérant que la durée de la convention envisagée (5 ans à compter de l'ouverture + temps de préfiguration auquel sera associé le futur délégataire), en l'absence d'investissements à la charge de ce dernier, correspond tant aux règles posées en la matière par le Code de la commande publique qu'aux attentes effectives de la Collectivité.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré (**résultat du vote : 48 pour, 0 contre, 0 abstention**) :



- **DÉCIDE** de recourir à la délégation de service public comme mode de gestion et de fonctionnement du futur centre nautique du Martinet situé sur la commune de VILLARD SAINT-SAUVEUR pour une durée de cinq ans à compter de l'ouverture au public,
- **APPROUVE** les caractéristiques principales des prestations que devra assurer le délégataire telles que définies dans le rapport de présentation annexé à la présente délibération ;
- **AUTORISE** la Présidente à engager une procédure de délégation de service public dans le respect des délais, conditions et formes prévus par le Code de la commande publique et de manière générale faire tout ce qui est nécessaire pour parvenir à la désignation d'un délégataire,
- **AUTORISE** la Présidente à signer tous documents relatifs et toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Secrétaire de séance,

Claude MERCIER

Secrétaire de séance,

Frédéric HERZOG

		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT-JURA SAINT- CLAUDE		<i>Délibération conforme, La Présidente, Isabelle HEURTIER</i>
		Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire		
MEMBRES		Date et lieu de la séance		
En exercice	49	MERCREDI 09 AVRIL 2025		
Présents	37	Salle de Conférence Pôle de Services du Tomachon SAINT-CLAUDE		
Excusés	11			
Pouvoirs	11			
Absents	01			

PRESENTS : GRAHEK Stéphane, GROS Stéphane, HEURTIER Isabelle, DEMARCHI J-François, CORNOT Claire, PIERS Josette, VINCENT Bernard, FREZIER Roland, DURANDOT Nelly, VINCENT Maryse, RIEUTORD Colin, GRECARD Daniel, MAITRE Hubert, PASSOT Philippe, BRULÉ Émilie, PLAUT Laurent, DA SILVA TEIXEIRA Rachel, MINY J-François, MAYET Annie, ROCHET Christian, MERCIER Claude, BONIN Pascal, JACQUENOD Michaël, MILLET J-Louis, INVERNIZZI Noël, COTTET-EMARD Lilian, CHAMBARD Catherine, BERNARD Alain, LUTIC Philippe, HERZOG Frédéric, GELPER Loïc, GRANDCLEMENT Annick, PONCET Frédéric, VAUFREY Nelly, LAHAUT Francis, VERNEREY Samuel, MONNERET Daniel.

EXCUSES : AUGER Gérard, DONZE A-Christine, MOREL-FOURRIER Roger, JOUBERT Catherine, BILLARD Isabelle, VINCENT-GENOD Sylvie, DUCHENE Gérard, HATMANICHANH Toukham, DE ROECK Laëtitia, BLONDET Alain, BLONDET Alain, JACQUENOD Daniel.

ABSENTS : CAPELLI Marc

POUVOIRS : AUGER Gérard donne pouvoir à FREZIER Roland, DONZE A-Christine donne pouvoir à PIERS Josette, MOREL-FOURRIER Roger donne pouvoir à MAYET Annie, JOUBERT Catherine donne pouvoir à LUTIC Philippe, BILLARD Isabelle donne pouvoir à CHAMBARD Catherine, VINCENT-GENOD Sylvie donne pouvoir à BERNARD Alain, DUCHENE Gérard donne pouvoir à Frédéric HERZOG, HATMANICHANH Toukham donne pouvoir à COTTET-EMARD Lilian, DE ROECK Laëtitia donne pouvoir à INVERNIZZI Noël, BLONDET Alain donne pouvoir à PASSOT Philippe, JACQUENOD Daniel donne pouvoir à HEURTIER Isabelle.

Soit 37 présents et 11 pouvoirs soit 48 votants

La convocation pour la séance du mercredi 09 avril 2025, datée du 26 mars 2025, a été adressée aux conseillers et affichée aux portes des Mairies de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude.

VIE DES POPULATIONS

SPORT : CENTRE NAUTIQUE DU MARTINET – MODALITÉS DE DÉPOT DES LISTES EN VUE DE L'ÉLECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

Vu la délibération du conseil communautaire du 9 avril 2025 portant décision de recourir à une délégation de service public dans le cadre de la gestion et de l'exploitation du futur centre nautique du Martinet sur la commune de VILLARD-SAINT-SAUVEUR,

Considérant que tout processus de délégation de service public implique, en application des dispositions de l'article L.1411-5 du CGCT, et de ses textes réglementaires d'application, l'intervention d'une Commission en charge, en appel d'offres ouvert, d'analyser les dossiers de candidature et d'offre reçus dans le délai imparti à cet effet, aux fins notamment de vérifier les garanties professionnelles et financières des candidats, et leur aptitude à assurer la continuité du service public dont s'agit, et d'émettre un avis sur ceux pouvant être admis à la négociation qui s'ensuivra.

En application dudit article, cette commission est composée :

- De Mme la Présidente, ou de son représentant, président de droit

- De cinq membres titulaires du Conseil communautaire élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste
- De cinq membres suppléants élus suivant les mêmes modalités que les membres titulaires.

Conformément aux dispositions de l'article D. 1411-3 du CGCT, les membres de la CDSP sont élus au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle en application de la règle du plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel.

Aux termes de l'article D. 1411-4 du CGCT :

- les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pouvoir ; - en cas d'égalité de restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages ;
- en cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

L'élection des membres de la commission de délégation de service public se déroulera au scrutin secret, sauf si l'assemblée délibérante décide à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret à l'élection des membres de la commission de délégation de service public (CGCT, art. L. 2121-21).

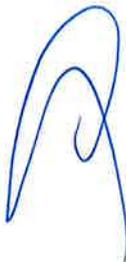
Aux termes des dispositions de l'article D.1411-5 du CGCT, il revient tout d'abord au Conseil communautaire de fixer les conditions de dépôt des listes, préalable incontournable à l'élection des membres de la Commission.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré (**résultat du vote : 48 pour, 0 contre, 0 abstention**) :

- **ACTE** l'instauration d'une Commission de délégation de service public, dans le cadre de la procédure d'attribution d'une concession de service public pour l'exploitation du futur Centre nautique du Martinet ;
- **DÉCIDE** que les listes devront être déposées en format papier au siège de la communauté de communes – 13 bis Avenue de la république – 39200 Saint Claude contre récépissé 15 jours francs avant le prochain conseil communautaire aux cours duquel il sera procédé à l'élection des membres de la commission ;
- **CHARGE** la présidente de l'exécution de la présente délibération ;
- **AUTORISE** la Présidente à signer tous documents relatifs et toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

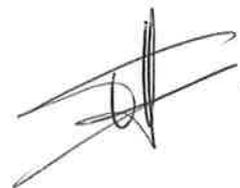
Secrétaire de séance,

Claude MERCIER



Secrétaire de séance,

Frédéric HERZOG



		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUT-JURA SAINT- CLAUDE		<i>Délibération conforme, La Présidente, Isabelle HEURTIER</i> 
		Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire		
MEMBRES				
En exercice	49	Date et lieu de la séance		
Présents	37	MERCREDI 09 AVRIL 2025		
Excusés	11	Salle de Conférence Pôle de Services du Tomachon SAINT-CLAUDE		
Pouvoirs	11			
Absents	01			

PRESENTS : GRAHEK Stéphane, GROS Stéphane, HEURTIER Isabelle, DEMARCHI J-François, CORNOT Claire, PIERS Josette, VINCENT Bernard, FREZIER Roland, DURANDOT Nelly, VINCENT Maryse, RIEUTORD Colin, GRECARD Daniel, MAITRE Hubert, PASSOT Philippe, BRULÉ Émilie, PLAUT Laurent, DA SILVA TEIXEIRA Rachel, MINY J-François, MAYET Annie, ROCHET Christian, MERCIER Claude, BONIN Pascal, JACQUENOD Michaël, MILLET J-Louis, INVERNIZZI Noël, COTTET-EMARD Lilian, CHAMBARD Catherine, BERNARD Alain, LUTIC Philippe, HERZOG Frédéric, GELPER Loïc, GRANDCLEMENT Annick, PONCET Frédéric, VAUFREY Nelly, LAHAUT Francis, VERNEREY Samuel, MONNERET Daniel.

EXCUSES : AUGER Gérard, DONZE A-Christine, MOREL-FOURRIER Roger, JOUBERT Catherine, BILLARD Isabelle, VINCENT-GENOD Sylvie, DUCHENE Gérard, HATMANICHANH Toukham, DE ROECK Laëtitia, BLONDET Alain, BLONDET Alain, JACQUENOD Daniel.

ABSENTS : CAPELLI Marc

POUVOIRS : AUGER Gérard donne pouvoir à FREZIER Roland, DONZE A-Christine donne pouvoir à PIERS Josette, MOREL-FOURRIER Roger donne pouvoir à MAYET Annie, JOUBERT Catherine donne pouvoir à LUTIC Philippe, BILLARD Isabelle donne pouvoir à CHAMBARD Catherine, VINCENT-GENOD Sylvie donne pouvoir à BERNARD Alain, DUCHENE Gérard donne pouvoir à Frédéric HERZOG, HATMANICHANH Toukham donne pouvoir à COTTET-EMARD Lilian, DE ROECK Laëtitia donne pouvoir à INVERNIZZI Noël, BLONDET Alain donne pouvoir à PASSOT Philippe, JACQUENOD Daniel donne pouvoir à HEURTIER Isabelle.

Soit 37 présents et 11 pouvoirs soit 48 votants

La convocation pour la séance du mercredi 09 avril 2025, datée du 26 mars 2025, a été adressée aux conseillers et affichée aux portes des Mairies de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude.

ENVIRONNEMENT

ÉNERGIE : DÉBAT SUR LA COHERENCE DES ZONES D'ACCÉLÉRATION DES ÉNERGIES RENEUVELABLES

Vu les statuts de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude notamment l'article 5-1 « Aménagement de l'espace »,

Vu la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergie renouvelables, notamment l'article 15,

Vu le code de l'énergie notamment l'article L141-5-3 alinéa 2,

Vu les échanges sur la cohérence des projets des communes membres avec le projet de territoire lors du conseil communautaire,

Le conseil communautaire, à l'unanimité et après en avoir délibéré (**résultat du vote : 48 pour, 0 contre, 0 abstention**) :

- **ACTE** la tenue du débat mentionné à l'article L141-5-3 alinéa 2 du code de l'énergie ;



- **PRÉCISE** que le procès-verbal sera transmis au référent préfectoral ;
- **AUTORISE** la Présidente à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Secrétaire de séance,

Secrétaire de séance,

Claude MERCIER

Frédéric HERZOG